

# LES EXPERTISES DE L'ADEUS

AVRIL 2013



RAPPORT ANNUEL - BILAN ET PERSPECTIVES

# OBSERVATOIRE DES ZONES URBAINES SENSIBLES - VOLUME 1



## Sommaire

Préambule	2
Les territoires d'observation	3
Les bénéficiaires des aides de la CAF	7
Emploi et développement économique dans les ZUS	12
Habitat et environnement urbain	23
Santé	31
Sécurité et tranquillité publique	35
Réussite scolaire	43
Conclusion	51



# Préambule

Instaurées par la loi du 14 novembre 1996, relative au Pacte de relance pour la ville, les Zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la Politique de la Ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Les ZUS se caractérisent par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi.

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003, dite "Loi Borloo", instaure un Observatoire national des ZUS, placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Politique de la Ville. Cet observatoire est chargé de mesurer l'évolution des inégalités sociales et des écarts de développement dans les zones urbaines sensibles, de suivre la mise en œuvre des politiques publiques en leur faveur, de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats que la loi mentionne dans son annexe.

La loi fait également obligation aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de procéder à la présentation d'un rapport d'observation auprès de leurs assemblées délibérantes. Ce rapport, comme celui de l'Observatoire national, porte sur l'évolution des inégalités territoriales en zones urbaines sensibles, par rapport au reste du territoire concerné et sur les moyens mis en œuvre pour les réduire.

Le présent rapport, pour son sixième exercice dans la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), s'inscrit dans ce cadre. Ce document se concentre comme les années passées sur les questions liées à l'emploi, au cadre de vie et à la santé. Il est aussi enrichi de nouvelles données relatives à la sécurité et à la réussite scolaire. Enfin, des fiches par ZUS complètent l'ensemble et donnent une visibilité particulière à chacune de ces thématiques (*voir volume 2*).



# Les territoires d'observation

Dans la CUS, on dénombre dix zones urbaines sensibles (ZUS), dont deux sont classées en zone franche urbaine (ZFU).

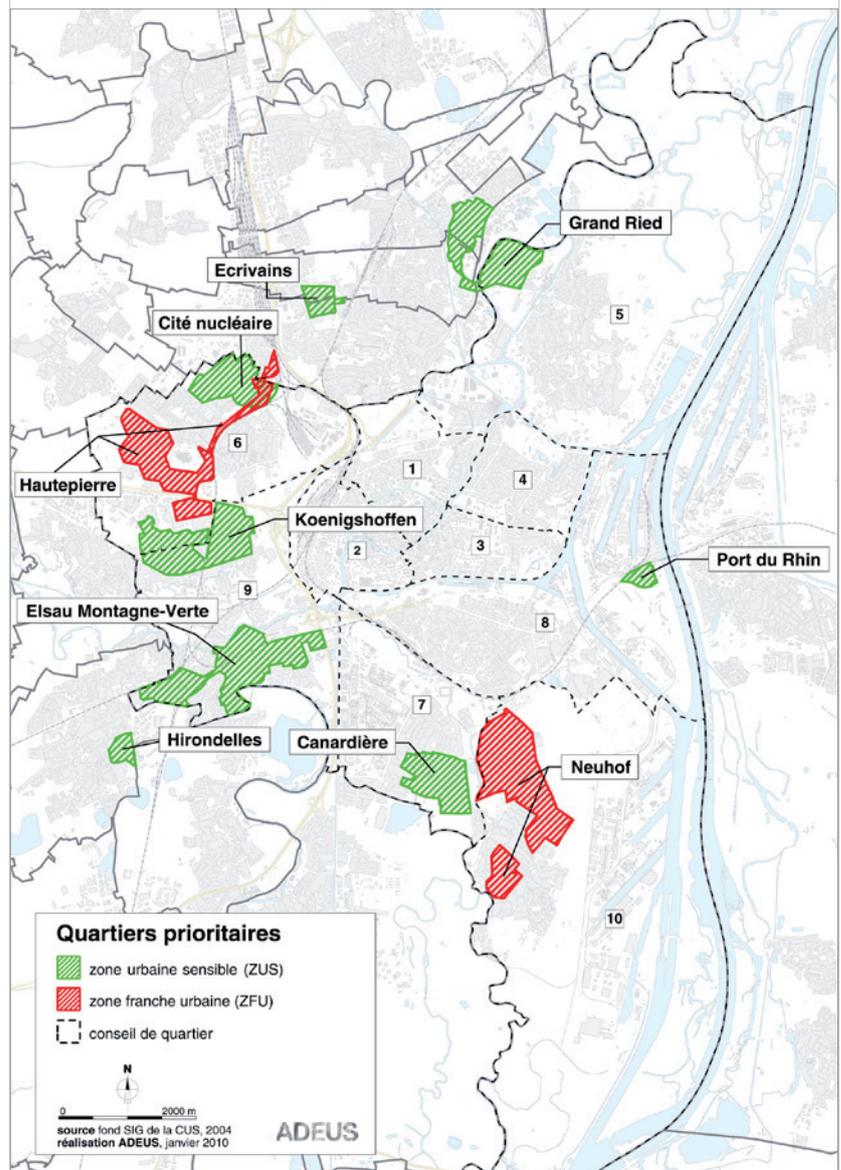
## Caractéristiques géographiques

Les dix ZUS du département du Bas-Rhin se trouvent toutes dans la CUS, dont huit pour tout ou partie dans la seule ville de Strasbourg.

Trois d'entre elles sont "intercommunales" :

- la ZUS des Ecrivains, qui s'étend sur les communes de Schiltigheim et de Bischheim,
- la ZUS Grand Ried, qui se situe sur les bans communaux de Strasbourg, Bischheim et Hoenheim,
- du fait de son extension en mai 2007, la ZFU de HautePierre s'étend dans son extrémité Nord sur une toute petite partie du ban communal de Schiltigheim.

Par ailleurs, la ZUS Tiergaertel-Hirondelles se trouve à Lingolsheim.



## Caractéristiques démographiques

Les données démographiques disponibles issues du recensement de la population sont encore partielles mais permettent de rafraîchir quelques données et d'établir des comparaisons.

### Un quart de la population habite dans les ZUS

En 2006, 79 335 personnes habitent en ZUS, soit en moyenne 23 % des populations cumulées des cinq communes de la CUS qui comptent au moins une ZUS sur leur territoire.

La répartition de la population des ZUS n'est pas homogène. En effet, Strasbourg accueille 85 % des résidents de l'ensemble des ZUS. Ce constat est logique puisque la ville abrite l'essentiel du parc social dans ses quartiers périphériques, dont huit des dix ZUS de la CUS.

Rapportée à la population municipale, Schiltigheim présente la particularité de rassembler 8 % de sa population sur 2 % de son ban communal. La concentration de populations fragiles est encore plus forte à Hoenheim, puisque 37 % de la population réside dans 8 % du territoire.

Entre 2006 et 2009, l'évolution de la population des ménages des ZUS (- 1,8 %) est à contre-courant de l'évolution générale moyenne de la population de l'unité urbaine de Strasbourg (+ 5,9 %), parfois dans des proportions très importantes comme au Neuhof ou aux Hironnelles. Il s'agit là des ZUS dans lesquelles les programmes de rénovation urbaine sont les plus avancés et qui commencent probablement à montrer leurs effets en terme de peuplement.

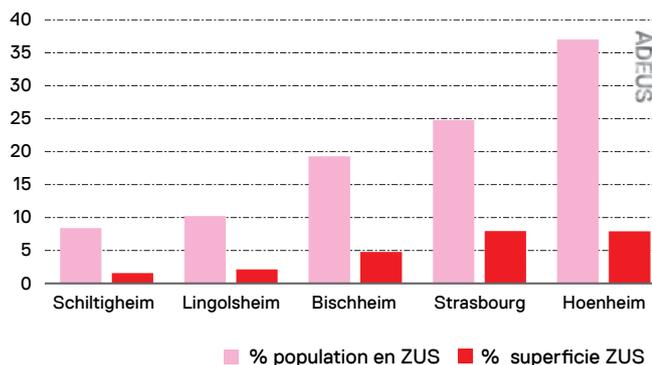
Les ZUS les plus peuplées sont aussi les plus grandes, ce qui n'est cependant pas le signe d'une plus grande densité de population. Près de la moitié de la population des ZUS est concentrée dans trois d'entre elles, à savoir Hautepierre, Koenigshoffen et le Neuhof. A l'opposé, moins de 10 % de la population des ZUS se retrouvent dans les ZUS des Ecrivains, des Hironnelles et du Port du Rhin.

### POPULATION DES COMMUNES ET DES ZUS EN 2006

	Population municipale	Population en ZUS	Poids de la population en ZUS	Part du territoire en ZUS
Bischheim	17 827	3 438	19 %	5 %
Hoenheim	10 615	3 933	37 %	8 %
Lingolsheim	16 784	1 718	10 %	2 %
Schiltigheim	31 238	2 627	8 %	2 %
Strasbourg	272 975	67 619	25 %	8 %
<b>Ensemble</b>	<b>349 439</b>	<b>79 335</b>	<b>23 %</b>	<b>7 %</b>

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

### POIDS DE POPULATION ET DU TERRITOIRE COMMUNAL EN ZUS EN 2006 (EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

### SUPERFICIE DES ZUS ET POIDS DE POPULATION

	Superficie en ha	Population en 2006	Part de la population en ZUS
ZFU Hautepierre	107	13 476	17 %
ZUS Koenigshoffen	107	11 976	15 %
ZFU Neuhof	154	11 509	15 %
ZUS Grand-Ried	92	9 893	12 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	123	9 706	12 %
ZUS Meinau	63	7 918	10 %
ZUS Cronenbourg	67	7 437	9 %
ZUS Ecrivains	19	4 309	5 %
ZUS Hironnelles	11	1 718	2 %
ZUS Port du Rhin	10	1 391	2 %
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>753</b>	<b>79 335</b>	<b>100 %</b>

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

## Une population jeune en ZUS

Comparativement à la population des communes auxquelles elles appartiennent, les ZUS sont composées de populations significativement plus jeunes en 2006. Ainsi, dans les cinq communes de la CUS qui abritent des ZUS, la part des personnes âgées de moins de 25 ans s'échelonne entre 27 % à Hoenheim et 37 % à Strasbourg.

Dans les ZUS en 2006, les moins de 25 ans représentent en moyenne 40 % de la population, avec des variations allant de 35 % dans la ZUS du Grand-Ried à 47 % dans la ZFU de HautePierre.

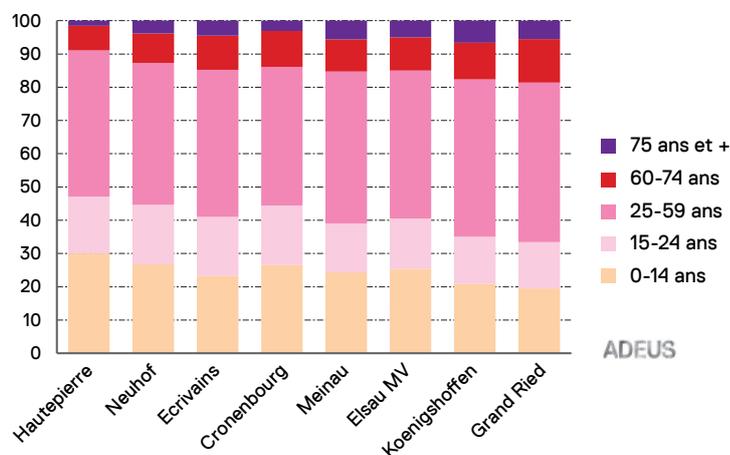


### STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DES ZUS

	Population en 2006	0-14 ans	15-24 ans	25-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
ZFU HautePierre	13 476	4 042	2 309	5 926	989	210
ZFU Neuhof	11 509	3 081	2 056	4 908	1 025	439
ZUS Ecrivains	4 309	1 002	767	1 903	444	193
ZUS Cronenbourg	7 437	1 981	1 323	3 101	800	232
ZUS Meinau	7 918	1 924	1 924	3 616	771	441
ZUS Elsau Montagne-Verte	9 706	2 466	2 466	4 322	967	486
ZUS Koenigshoffen	11 976	2 503	2 503	5 664	1 316	796
ZUS Port du Rhin	1 391	345	Non disponible	618	141	Non disponible
ZUS Grand-Ried	9 893	1 933	1 373	4 747	1 295	545
ZUS Hironnelles	1 718	507	Non disponible	790	Non disponible	Non disponible
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>79 335</b>	<b>19 784</b>	<b>12 156</b>	<b>35 595</b>	<b>7 748</b>	<b>3 342</b>

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

### STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DES ZUS (EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

## Sur-représentation de la population étrangère dans les ZUS

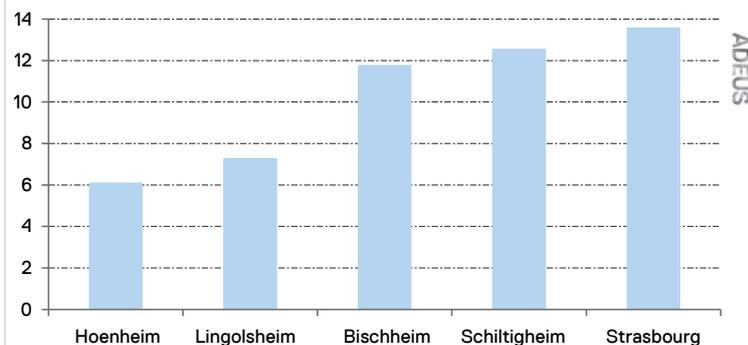
En 2009, dans les communes de la CUS qui comptent au moins une ZUS, le taux moyen de personnes de nationalité étrangère (sans précision de nationalité), s'établit à 13 %. A Strasbourg, ce taux s'élève à 14 %, puisque la ville concentre 82 % des résidents étrangers de l'ensemble de ces communes.

Dans les ZUS en 2006, la part des étrangers dans la population est sensiblement plus importante, puisqu'elle s'établit en moyenne à 20 %, avec toutefois des différences entre les ZUS. En effet, cette proportion est de 14 % dans la ZUS du Grand-Ried et au maximum de 25 % dans la ZUS de Koenigshoffen.

Un peu plus du tiers de la population étrangère (36 %) des cinq communes réside en ZUS, soient 16 211 personnes sur 44 818. Ce sont les Zones franches de HautePierre et du Neuhof qui regroupent le plus de résidents étrangers, avec respectivement 23 % et 17 % de l'ensemble des étrangers en ZUS.

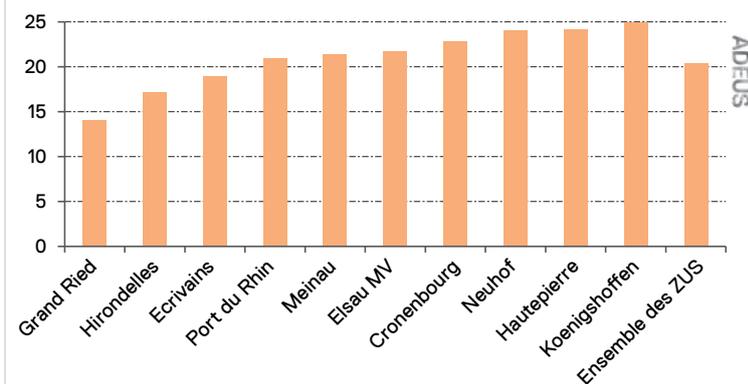
La structure démographique des populations étrangères en ZUS est relativement similaire à la population globale des ZUS. L'indisponibilité des données pour certains groupes d'âges rend cependant les comparaisons difficiles (cf. tableau ci-dessous).

**PART DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE DANS LA POPULATION MUNICIPALE EN 2009**  
(EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

**PART DES ÉTRANGERS DANS LA POPULATION TOTALE DES ZUS EN 2006**  
(EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

## STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS EN ZUS

	Population étrangère en 2006	0-14 ans	15-24 ans	25-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
ZFU HautePierre	3 261	947	383	1 697	215	Non disponible
ZFU Neuhof	2 411	547	310	1 250	267	Non disponible
ZUS Ecrivains	937	161	Non disponible	504	136	Non disponible
ZUS Cronenbourg	1 853	497	192	962	180	Non disponible
ZUS Meinau	1 495	355	Non disponible	817	Non disponible	Non disponible
ZUS Elsau Montagne-Verte	2 079	505	Non disponible	1 114	222	Non disponible
ZUS Koenigshoffen	2 052	369	Non disponible	1 195	Non disponible	Non disponible
ZUS Port du Rhin	317	Non disponible	Non disponible	180	Non disponible	Non disponible
ZUS Grand-Ried	1 393	268	120	818	Non disponible	Non disponible
ZUS Hirondelles	413	Non disponible				

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

# Les bénéficiaires des aides de la CAF

## Une faible augmentation du nombre d'allocataires en ZUS

Au 31 décembre 2011, la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin (CAF) dénombre 21 104 allocataires dans les ZUS, soit 20,2 % de l'ensemble des allocataires de la CUS. Cette proportion a tendance à diminuer très légèrement, passant ainsi de 20,7 % en 2009 à 20,5 % en 2010 et 20,2 % en 2011.

Le nombre d'allocataires résidant en ZUS n'augmente que très légèrement au cours de ces trois années (+ 1 %), tandis que dans la CUS l'évolution est un peu plus forte (+ 3 %).

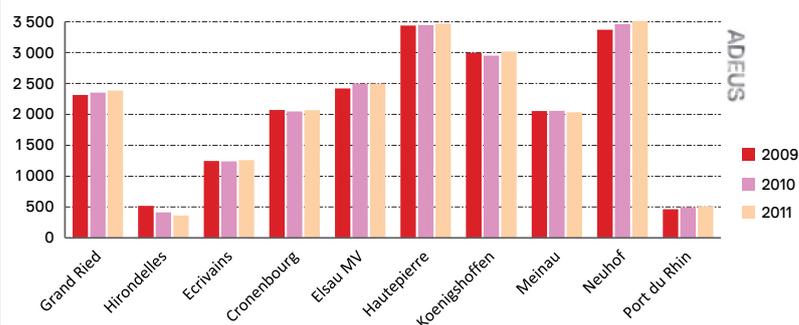
## Davantage de personnes couvertes par les allocations en ZUS que dans la CUS

Globalement, le nombre de personnes couvertes par les allocations<sup>1</sup> reste stable dans le temps, tandis qu'il augmente de 2 % dans la CUS entre 2009 et 2011.

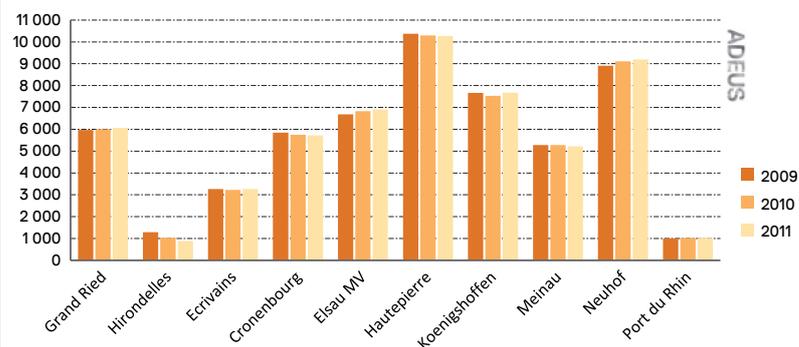
Le nombre de personnes couvertes par les allocations est en revanche significativement plus important en ZUS (2,66) qu'en moyenne dans la CUS (2,30). Ce constat s'explique par un nombre de personnes par ménage plus important en ZUS que dans l'ensemble de la CUS.

1. Le nombre de personnes couvertes comprend l'allocataire, son conjoint, les enfants bénéficiaires d'au moins une prestation, les enfants nés en décembre, les autres personnes à charge pour les prestations de logement.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES PAR ZUS



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES COUVERTES PAR ZUS



Source : CAF du Bas-Rhin

NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET DE PERSONNES COUVERTES PAR ZUS

	Nombre d'allocataires	Personnes couvertes	Nombre moyen de personnes couvertes
ZFU Hautepierre	3 468	10 267	2,96
ZFU Neuhof	3 508	9 194	2,62
ZUS Ecrivains	1 260	3 268	2,59
ZUS Cronembourg	2 069	5 722	2,77
ZUS Meinau	2 034	5 217	2,56
ZUS Elsau Montagne-Verte	2 499	6 903	2,76
ZUS Koenigshoffen	3 014	7 672	2,55
ZUS Port du Rhin	504	1 033	2,05
ZUS Grand Ried	2 387	6 058	2,54
ZUS Hironnelles	361	888	2,46
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>21 104</b>	<b>56 222</b>	<b>2,66</b>

Source : CAF du Bas-Rhin - 2011

## Les couples avec enfants et les isolés sont les principaux bénéficiaires

En 2011, plus des deux-tiers des allocataires sont soit des personnes isolées (35 %), soit des couples avec enfants (35 %).

Plus de la moitié des allocataires (56 %) comptent des enfants, tant dans les ménages composés de couples (35 %) que de familles monoparentales (21 %).

### RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LA COMPOSITION FAMILIALE

	Nombre d'allocataires	Isolés sans enfants	Couples sans enfants	Couples avec enfants	Familles monoparentales
ZFU HautePierre	3 468	999	310	1450	709
ZFU Neuhof	3 508	1 275	300	1 059	874
ZUS Ecrivains	1 260	458	138	412	252
ZUS Cronenbourg	2 069	687	226	804	352
ZUS Meinau	2 034	747	187	656	444
ZUS Elsau Montagne-Verte	2 499	790	250	935	524
ZUS Koenigshoffen	3 014	1 132	265	1 061	556
ZUS Port du Rhin	504	251	56	91	106
ZUS Grand Ried	2 387	898	214	813	462
ZUS Hirondelles	361	146	37	117	61
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>21 104</b>	<b>7 383</b>	<b>1 983</b>	<b>7 398</b>	<b>4 340</b>

Source : CAF du Bas-Rhin - 2011

## Pas de différenciation en terme de jeunesse des enfants d'allocataires

Alors que l'on observe une structure démographique sensiblement différente et une sur-représentation des familles monoparentales en ZUS par rapport à l'ensemble de la CUS, l'âge des enfants des bénéficiaires des aides sociales ne constitue pas un critère discriminant, spécifique aux ZUS, rapporté à l'ensemble des allocataires de l'intercommunalité.

### ÂGE DES ENFANTS DES ALLOCATAIRES

	Âges					
	0-2	3-5	6-11	12-17	18-19	20-24
ZFU HautePierre	758	779	1 412	1 400	380	276
ZFU Neuhof	701	693	1 254	1 077	343	217
ZUS Ecrivains	218	221	419	413	104	68
ZUS Cronenbourg	421	439	802	633	192	108
ZUS Meinau	372	387	691	573	159	122
ZUS Elsau Montagne-Verte	556	546	975	759	231	130
ZUS Koenigshoffen	590	594	967	800	257	110
ZUS Port du Rhin	80	66	108	75	18	32
ZUS Grand Ried	446	409	814	654	195	110
ZUS Hirondelles	72	71	117	81	25	12
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>4 214</b>	<b>4 205</b>	<b>7 559</b>	<b>6 465</b>	<b>1 904</b>	<b>1 185</b>

Source : CAF du Bas-Rhin - 2011

## Sur-représentation des bénéficiaires de minima

Les bénéficiaires de minima sociaux en ZUS sont sur-représentés (31 %) par rapport à cette même population dans la CUS (18 %) et représentent parfois plus du double de la moyenne de la CUS, comme dans les ZUS du Port du Rhin et du Neuhof.

### NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE MINIMA SOCIAUX

	Nombre d'allocataires	Bénéficiaires de minima sociaux	Part de bénéficiaires de minima
ZFU Hautepierre	3 468	1 324	32 %
ZFU Neuhof	3 508	1 617	41 %
ZUS Ecrivains	1 260	437	31 %
ZUS Cronenbourg	2 069	773	31 %
ZUS Meinau	2 034	711	29 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	2 499	884	31 %
ZUS Koenigshoffen	3 014	884	23 %
ZUS Port du Rhin	504	226	42 %
ZUS Grand Ried	2 387	745	25 %
ZUS Hirondelles	361	128	31 %
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>21 104</b>	<b>7 729</b>	<b>31 %</b>

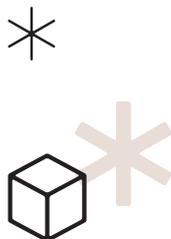
Source : CAF du Bas-Rhin - 2011

Par ailleurs, environ le tiers des bénéficiaires de minima sociaux sont inscrits dans le dispositif depuis moins de 2 ans et près des deux-tiers y sont inscrits depuis plus de 2 ans.

### ANCIENNETÉ DANS LES DISPOSITIFS DES MINIMA SOCIAUX

	Bénéficiaires de minima sociaux	Moins d'un an	[1 an – 2 ans[	[2 ans – 5 ans[	5 ans et plus
ZFU Hautepierre	1 324	276	237	789	22
ZFU Neuhof	1 617	255	237	1 095	30
ZUS Ecrivains	437	88	81	249	19
ZUS Cronenbourg	773	154	146	453	20
ZUS Meinau	711	119	133	442	17
ZUS Elsau Montagne-Verte	884	178	162	529	15
ZUS Koenigshoffen	884	173	157	532	22
ZUS Port du Rhin	226	39	37	146	
ZUS Grand Ried	745	145	144	422	34
ZUS Hirondelles	128	27	19	75	7
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>7 729</b>	<b>1 454</b>	<b>1 353</b>	<b>4 732</b>	<b>186</b>

Source : CAF du Bas-Rhin - 2011



## Une part importante de bénéficiaires du RSA

Dans la CUS, les bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) représentent en moyenne 20 % des allocataires. Cette proportion s'élève à 35 % en moyenne dans les ZUS, allant de 29 % dans les ZUS du Grand Ried et de Koenigshoffen à 43 % dans les ZUS du Neuhof et du Port du Rhin.



## De nombreux prestataires dépendants des prestations sociales

Pour l'ensemble des ZUS, le quart des bénéficiaires des aides sociales sont totalement dépendants des allocations versées, c'est-à-dire qu'il s'agit de leurs seules et uniques ressources. Cette proportion est supérieure à la moyenne de la CUS, qui s'établit à 21 %.

### NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA

	Nombre d'allocataires	Bénéficiaires du RSA	Part de bénéficiaires du RSA
ZFU HautePierre	3 468	1 331	38 %
ZFU Neuhof	3 508	1 514	43 %
ZUS Ecrivains	1 260	428	34 %
ZUS Cronenbourg	2 069	683	33 %
ZUS Meinau	2 034	654	32 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	2 499	899	36 %
ZUS Koenigshoffen	3 014	887	29 %
ZUS Port du Rhin	504	217	43 %
ZUS Grand Ried	2 387	691	29 %
ZUS Hironnelles	361	108	30 %
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>21 104</b>	<b>7 412</b>	<b>35 %</b>

Source : CAF du Bas-Rhin - 2011

### RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES SELON LEUR TAUX DE DÉPENDANCE

	< 25 %	[25-50 %]	[50-75 %]	[75-100 %]	100 %
ZFU HautePierre	787	825	441	285	712
ZFU Neuhof	712	622	331	254	1 092
ZUS Ecrivains	302	265	148	88	238
ZUS Cronenbourg	481	472	251	150	416
ZUS Meinau	549	423	208	126	411
ZUS Elsau Montagne-Verte	626	539	280	195	501
ZUS Koenigshoffen	928	631	282	226	486
ZUS Port du Rhin	97	99	38	51	133
ZUS Grand Ried	725	506	239	135	401
ZUS Hironnelles	74	81	38	22	70
<b>Ensemble des ZUS</b>	<b>5 284</b>	<b>4 465</b>	<b>2 257</b>	<b>1 533</b>	<b>4 462</b>

Source : CAF du Bas-Rhin - 2011

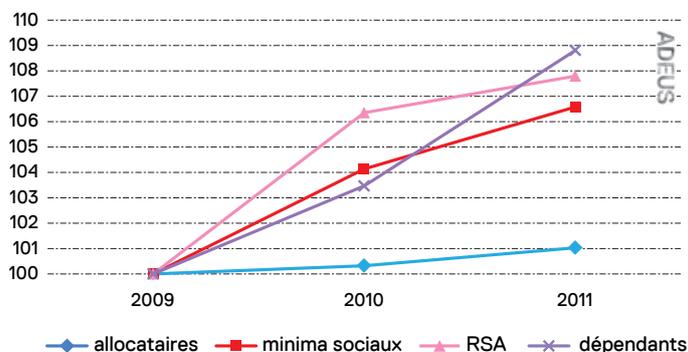
## Une aggravation de la situation des allocataires en ZUS

Si entre 2009 et 2011 le nombre d'allocataires n'est qu'en faible augmentation dans les ZUS, en revanche le nombre de bénéficiaires de minima sociaux, du RSA ou encore des allocataires dépendant intégralement des prestations sociales a augmenté beaucoup plus fortement, marquant ainsi une aggravation nette de leur situation.

Il s'avère qu'au cours de cette courte période, la situation des allocataires s'est dégradée partout, y compris dans l'ensemble de la CUS, et pas uniquement dans les ZUS. Cependant, les populations les plus fragiles des ZUS ont augmenté, tel que l'indiquent les graphiques ci-dessous. Ils montrent également que les ZUS ne sont pas homogènes et que certaines sont dans des situations plus dégradées que d'autres.

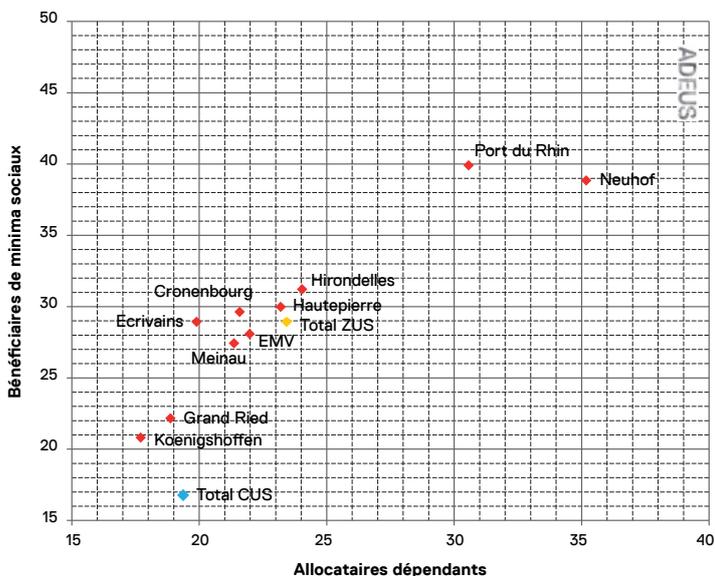


ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET DE LEUR SITUATION DANS L'ENSEMBLE DES ZUS - (BASE 100 EN 2009)

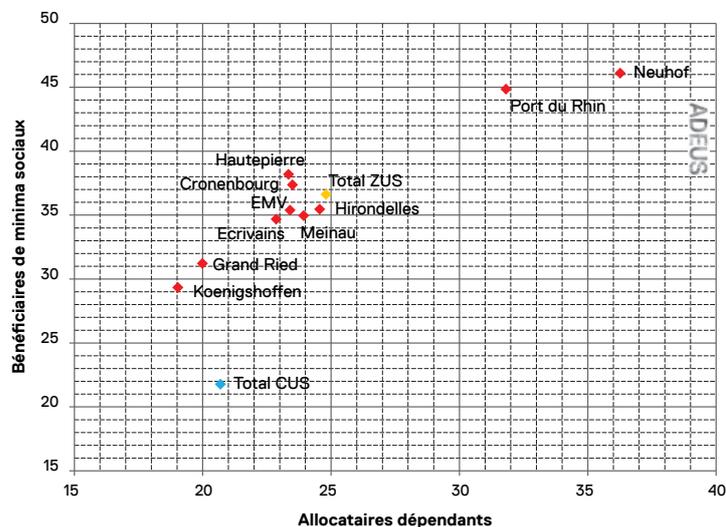


Source : CAF du Bas-Rhin 2009-2011

SITUATION DES ALLOCATAIRES EN 2009 (EN %)



SITUATION DES ALLOCATAIRES EN 2011 (EN %)



Source : CAF du Bas-Rhin 2009-2011

# Emploi et développement économique dans les ZUS

## Diminution du taux d'activité

Tant en 2006 qu'en 2009 et à l'exception des ZUS du Grand-Ried et de Koenigshoffen, les taux d'activité des 25-64 ans sont au moins inférieurs de près de 10 points à la moyenne observée dans l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg, et dans certains cas particuliers comme dans la ZUS du Neuhof, de près de 20 points.

Alors que le différentiel entre l'unité urbaine et les ZUS était déjà très important en 2006, il s'est encore accru en 2009, pour toutes les ZUS.

Cette diminution du taux d'activité peut trouver son explication dans un accroissement des radiations des demandeurs d'emploi, en lien avec les politiques nationales, de même que dans l'abandon de la recherche d'emploi d'une partie de la population, accroissant ainsi les phénomènes d'exclusion. Ces hypothèses demandent toutefois à être vérifiées dans les années à venir.

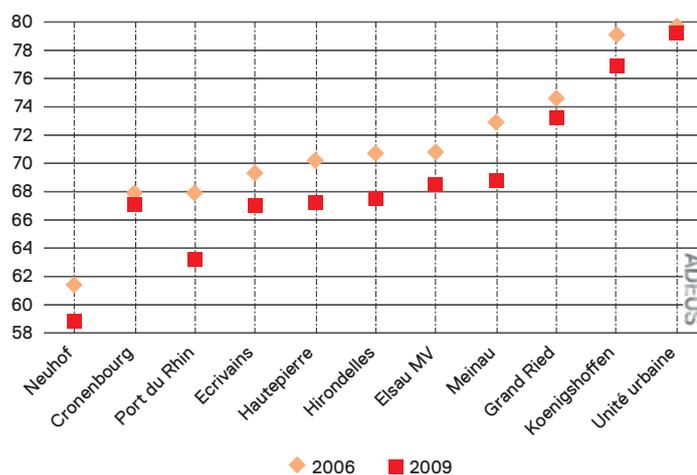


### Taux d'activité des 25-64 ans

Le taux d'activité correspond au rapport entre le nombre d'actifs (ayant un emploi ou chômeurs) et la population totale de la classe d'âge.

Ici, le taux d'activité étant évalué à partir de la source fiscale, la tranche d'âge retenue évite les âges "étudiants" en raison de la faiblesse de cette source sur ces âges et de la complexité des situations d'activité avant 25 ans.

EVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ DES 25-64 ANS (EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

## De nombreux demandeurs d'emploi en ZUS

Dans l'ensemble de l'unité urbaine en 2009, en moyenne un ménage sur six est concerné par une allocation chômage. Dans les ZUS, ce sont au minimum un ménage sur cinq, voire près d'un ménage sur trois comme à Cronenbourg ou au Neuhof. Ainsi, le nombre de personnes en situation de recherche d'emploi est toujours supérieur à la moyenne de Strasbourg et de son unité urbaine.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi est largement orientée à la hausse depuis le début de la décennie, malgré le reflux enregistré entre 2004 et 2007. La tendance dans les ZUS est sensiblement la même que pour Strasbourg et l'unité urbaine, avec une intensité légèrement inférieure.

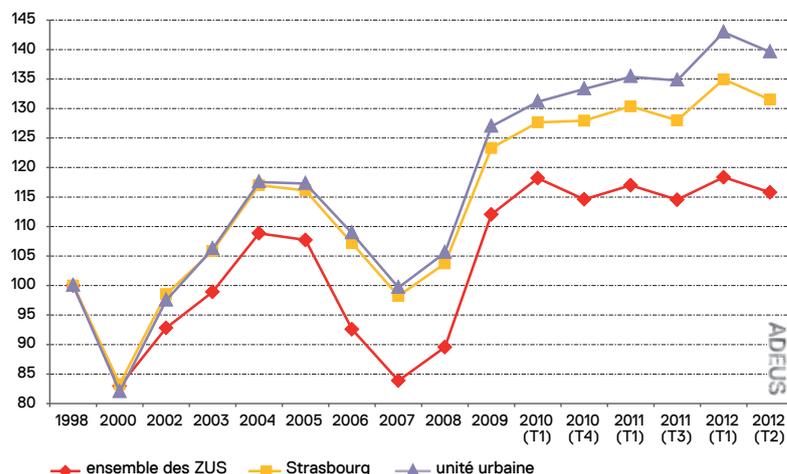
La part des ménages concernés par une allocation de chômage en 2009 dans les ZUS est toujours supérieure à la moyenne de l'unité urbaine. Dans les ZUS de HautePierre et de Cronenbourg, cette proportion est quasiment deux fois supérieure à la valeur de l'unité urbaine.

Globalement, le nombre de ménages concernés par une allocation chômage a augmenté dans l'unité urbaine de Strasbourg entre 2007 et 2009. Dans les ZUS, les situations sont très contrastées, entre certaines qui voient cette proportion diminuer, comme dans les ZUS des Ecrivains, de la Meinau ou encore des Hirondelles.

A l'opposé, dans les sept autres ZUS, la part des ménages concernés par une allocation chômage a progressé, parfois de manière marginale comme à l'Elsau Montagne-Verte ou alors de manière très forte comme au Neuhof. A l'inverse de ce qui s'observe aux Hirondelles et alors que les démolitions et le programme de rénovation urbaine sont largement avancés, la situation de l'emploi des habitants de cette dernière ZUS s'aggravent.

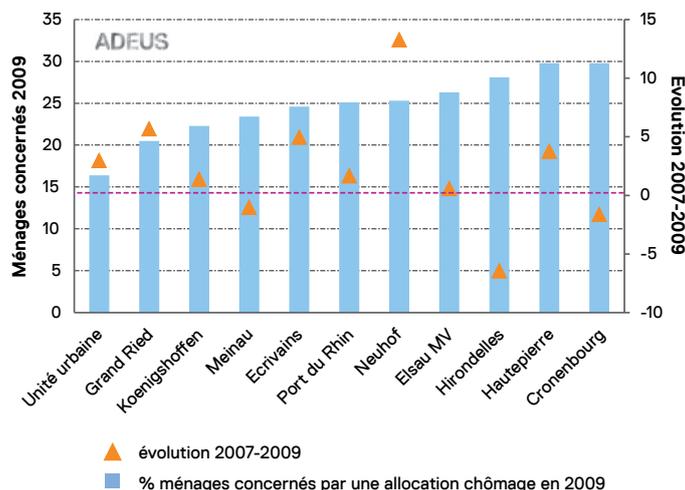
La part des ouvriers et des employés est largement plus importante en ZUS que dans l'ensemble de l'unité urbaine. Ce phénomène s'explique d'une part par la proportion importante de logements sociaux, réservés aux ménages dont les revenus sont les plus faibles. D'autre part, ces catégories professionnelles sont aussi les plus durement touchées par la désindustrialisation, ce qui explique à la fois un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs et par conséquent, des revenus plus modestes.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI (EN % AU 31/12/1998)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville - INSEE - ANPE

PART DES MÉNAGES CONCERNÉS PAR UNE ALLOCATION CHÔMAGE ET SON ÉVOLUTION ENTRE 2007 ET 2009 (EN %)



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

## Des revenus plus faibles en ZUS

Les revenus fiscaux localisés<sup>1</sup> permettent de décrire la situation des ZUS en terme de revenu. Le revenu médian par unité de consommation permet d'appréhender les disparités de revenus entre ZUS<sup>2</sup>.

Les écarts entre les revenus médians par unité de consommation des ZUS et de l'unité urbaine sont conséquents. Ils sont au moins 1,4 fois inférieurs dans les ZUS de Koenigshoffen et du Grand-Ried, jusqu'à 2,2 fois à Hautepierre et 2,4 fois entre le Neuhof et l'unité urbaine.

De plus, les revenus fiscaux médians par unité de consommation ont diminué entre 2007 et 2009 dans six des dix ZUS, accroissant encore ainsi les situations de précarité financière et, très certainement, de dépendance aux prestations sociales.

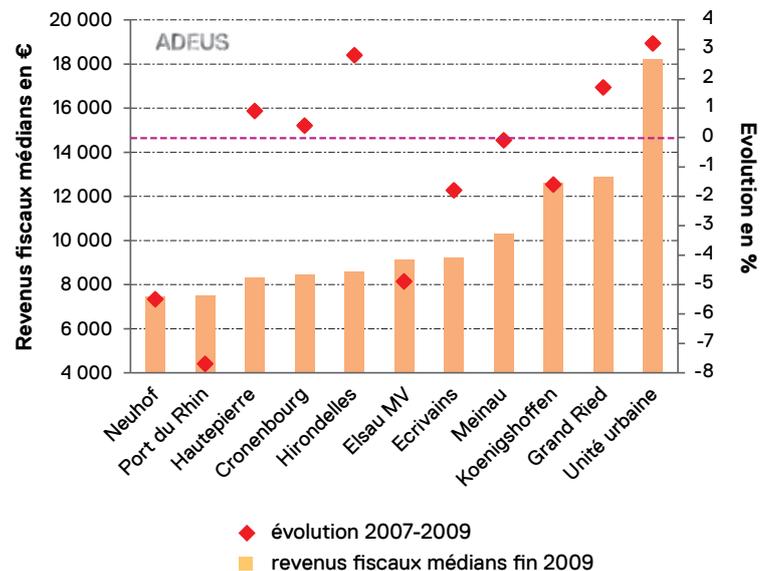
### Revenu par unité de consommation

Le revenu par unité de consommation est le revenu annuel déclaré, exprimé en € courants, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

Le nombre d'unités de consommation du ménage est calculé en attribuant 1 unité au premier adulte du ménage, puis 0,5 unité à tout autre adulte de 14 ans et plus, puis 0,3 unité à tout enfant de moins de 14 ans.

Le revenu médian par unité de consommation partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC annuel inférieur à cette valeur et l'autre moitié déclare un revenu par UC annuel supérieur.

REVENUS FISCAUX MÉDIANS EN 2009 ET LEUR ÉVOLUTION DEPUIS 2007



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

1. Ils sont issus de l'exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux des personnes physiques et de la taxe d'habitation. Le revenu fiscal comprend les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage. Il ne comprend pas les revenus sociaux non imposables (allocations familiales, aides au logement, RSA, AAH), ni certains revenus d'épargne.

2. Cet indicateur est mieux adapté que le revenu moyen à des comparaisons entre zones géographiques de petite taille, telles que les ZUS du Port du Rhin ou des Hirondelles.

Dans l'unité urbaine, 11,6 % des habitants font partie des populations à bas revenus. A l'exception des ZUS de Koenigshoffen et du Grand-Ried, dont les revenus sont les plus élevés, cette proportion est au moins 2,5 fois plus importante en ZUS et confirme ainsi les situations de fragilité sociale et financières auxquelles sont confrontées ces populations.

Entre 2007 et 2009 et à l'exception de la ZUS du Port du Rhin, la part de la population à bas revenus a augmenté, dans des proportions parfois jusqu'à quatre fois supérieures à la moyenne de l'unité urbaine, comme dans les ZUS de l'Elsau Montagne-Verte ou dans la ZUS des Ecrivains.

### Part de la population à bas revenu

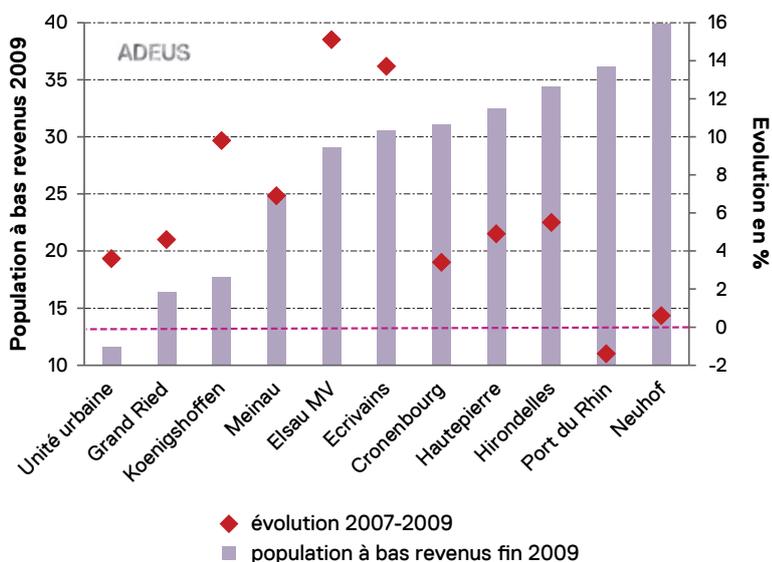
Il s'agit de la part de la population dont le revenu par UC est inférieur à un seuil convenu.

Ici, ce seuil est le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une ZUS ou un nouveau quartier prioritaire.

Dix pour cent des personnes de cet ensemble d'unités urbaines appartiennent donc à un ménage dont le revenu par UC est inférieur à ce seuil.



PART DE LA POPULATION À BAS REVENUS EN 2009 ET SON ÉVOLUTION DEPUIS 2007



Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

## Les politiques mises en œuvre en faveur de l'emploi et du développement économique

### L'intervention de la CUS dans la création d'entreprises

#### La LOCUSEM

La Communauté urbaine et la Ville de Strasbourg ont souhaité développer un partenariat avec des investisseurs du territoire pour favoriser le développement économique endogène de l'agglomération.

Dans cet objectif, la Ville et la CUS se sont dotées d'un nouvel outil, en complémentarité avec les outils existants (SERS, CUS Habitat, Habitation Moderne), pour mettre en œuvre des projets d'immobilier d'entreprise sur le territoire et favoriser le développement économique, notamment dans les ZUS et dans l'économie sociale et solidaire.

Les nouvelles missions de la LOCUSEM (ancienne SAIEM CUS réactivée) visent notamment le développement et le portage immobilier :

- portage sur le long terme des locaux banalisés, non réalisés par le privé, à destination des TPE-PME dans l'ensemble de l'agglomération ;
- investissements en lien direct avec l'économie sociale et solidaire et les TPE ;
- investissements dans des petites unités commerciales ou dans des petits pôles commerciaux viables dans les territoires déficitaires en cours de rénovation urbaine.

Les projets en cours ou à venir ainsi que l'offre immobilière déjà disponible sont visibles sur le site : [www.locusem.eu](http://www.locusem.eu)

#### Le dispositif CitéLab

Le dispositif CitéLab a été réactivé en avril 2010 et comporte deux missions spécifiques :

- \* La détection (repérage des publics et des projets potentiels) ;
- \* L'amorçage (aide à l'expression-formulation d'un pré-projet et orientation vers le meilleur opérateur du réseau).

Mis en place pour les dix ZUS de la CUS, le dispositif CitéLab est porté par deux structures : BPI pour les quartiers Nord et Start Hop pour les quartiers Sud.

Le dispositif est actuellement dans sa dernière phase d'expérimentation. Un bilan sera dressé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013, pour évaluer les résultats du dispositif, étudier si celui-ci doit être modifié après une enquête auprès des usagers et des prescripteurs pour envisager sa possible reconduction.

#### Dispositif d'accompagnement à la création-reprise d'entreprise

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique, la CUS, en lien avec la Région Alsace, travaille au développement d'un dispositif visible, lisible et cohérent à la création d'activités. Les thèmes de la promotion de l'entrepreneuriat, de l'accompagnement ante-crédation, post-crédation, des financements et de l'immobilier d'entreprise structurent cette démarche.

Ses trois objectifs principaux sont :

- de disposer d'une offre de services organisée ;
- d'augmenter le taux de survie et la capacité de recrutement des entreprises ;
- de conserver et renforcer le positionnement national et européen des métropoles où il fait bon entreprendre.

Une première étape a été franchie au dernier trimestre 2012, avec la mise en place opérationnelle des "8 Portes d'entrée territoriales" (CCI, CMA, Pôle Emploi, ADIE, Alsace Active, Tempo, les deux prestataires CitéLab). Celles-ci ont pour mission d'accueillir et d'orienter tous les porteurs, quelque soit leur projet vers l'opérateur, le plus efficace pour l'accompagner dans son parcours de création/reprise d'entreprise.

Entre septembre et décembre 2012, plus de 300 porteurs de projets sont passés dans l'une de ces portes d'entrée territoriales et réorientés vers le bon opérateur.

## FEDER – Plan de développement économique des ZUS

Depuis 2009, la Communauté urbaine de Strasbourg met en œuvre un Programme de développement économique des dix quartiers classés en Zone urbaine sensible (ZUS) de l'agglomération, dont les objectifs sont :

- de développer et maintenir des commerces et des services de proximité ;
- de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises ;
- de favoriser l'insertion professionnelle des habitants.

Le financement de ce programme repose principalement sur la mobilisation d'une enveloppe de 6,2 millions d'euros de crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) déléguée à la Communauté urbaine de Strasbourg jusqu'au 31 décembre 2015 par la Région Alsace au titre du Programme Compétitivité Régionale Alsace.

La stratégie de concentration des fonds européens sur le développement économique des ZUS repose sur la volonté de la Communauté urbaine de Strasbourg de compléter les politiques de la ville (PRU, CUCS, etc.) par un volet strictement économique, de renforcer et d'adapter ses actions de développement économique aux caractéristiques spécifiques des quartiers prioritaires.

Les fonds européens FEDER sont attribués par la collectivité sous forme de subvention à des porteurs de projet publics ou privés dont les opérations sont éligibles à l'une des trois mesures d'intervention du Programme :

- \* Mesure 1 - Accompagner les chefs d'entreprise ;
- \* Mesure 2 - Soutenir les investissements matériels des entreprises ;
- \* Mesure 3 - Renforcer les services aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2012, 17 projets ont été programmés pour un coût total éligible de 2 797 682,49 € et une contribution FEDER de 820 061,41 €.

### RÉPARTITION DES CRÉDITS FEDER PROGRAMMÉS EN 2011 PAR QUARTIER

	Coût total éligible	FEDER
Cronenbourg	71 400 €	14 280 €
Hautepierre	205 857 €	72 049,95 €
Neuhof	762 318,54 €	196 980,31 €
Meinau	92 706,22 €	18 541,24 €
Port du Rhin	16 750 €	8 375 €
Hirondelles	31 969,10 €	6 393,82 €
Koenigshoffen	1 586 681,63 €	488 441,09 €
Transversal	30 000 €	15 000 €
<b>Total</b>	<b>2 797 682,49 €</b>	<b>820 061,41 €</b>

Source : CUS – Cellule FEDER

Depuis le 18 juin 2009, 63 projets ont fait l'objet d'un soutien financier FEDER au titre du Programme de développement économique des ZUS :

- \* 23 projets d'implantation ou de développement d'entreprises (artisans, commerçants, services) ;
- \* 11 projets d'implantation ou de développement de professionnels de santé dont l'ouverture d'une Maison urbaine de santé ;
- \* 3 projets de construction ou de rénovation de locaux d'activité dont 1 pépinière d'entreprises ;
- \* 5 projets d'étude de potentiel économique et commercial ;
- \* 10 projets d'implantation ou de développement de centre de formation ou de structures d'insertion ;
- \* 6 projets de soutien et d'accompagnement des créateurs d'entreprise ;
- \* 1 projet d'animation économique des ZUS ;
- \* 3 projets d'aménagement de zones d'activités et commerciales.

Les 63 projets programmés représentent un coût total de 14 489 266,17 €. Ces opérations ont bénéficié d'un cofinancement FEDER total de 3 935 492,90 €.

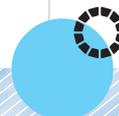


### Les Zones franches urbaines

Les Zones urbaines sensibles du Neuhof et de HautePierre sont classées en Zone franche urbaine. Le dispositif prévoit une clause d'embauche locale en contrepartie des exonérations des charges sociales patronales accordées aux employeurs. Les entreprises doivent ainsi réserver un tiers de leurs embauches à des résidents de Zone urbaine sensible de l'agglomération.

En 2012, 198 contrats d'embauche ont ouvert droit à des exonérations de cotisations sociales patronales en ZFU, soit un niveau inférieur à 2011 mais qui reste plus important que pour les années 2009 et 2010. Plus de 50 % de ces embauches ont bénéficié aux habitants des ZUS.

Pour la première fois, c'est dans la Zone franche de HautePierre que se réalise le plus grand nombre d'embauches, dû notamment au développement du Parc des Forges.



BÂTIMENT D'ACTIVITÉS AU PARC DES FORGES

Photo ADEUS

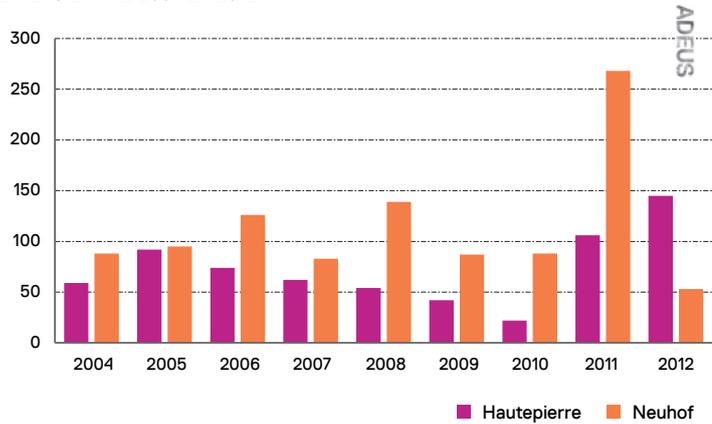
LES CONTRATS D'EMBAUCHES OUVRANT DROIT À DES EXONÉRATIONS DE CHARGES EN ZFU

	Nombre d'embauches	Dont femmes	%	Dont CDI	%	Dont habitants des ZUS	%	Nombre d'entreprises
<b>2004</b>								
Hautepierre	59	9	15	40	68	49	78	23
Neuhof	88	28	32	60	68	68	77	32
<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>37</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>114</b>	<b>78</b>	<b>55</b>
<b>2005</b>								
Hautepierre	92	15	16	77	84	56	61	19
Neuhof	95	13	14	57	60	39	41	36
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>28</b>	<b>15</b>	<b>134</b>	<b>72</b>	<b>95</b>	<b>51</b>	<b>55</b>
<b>2006</b>								
Hautepierre	74	16	22	61	82	47	63	31
Neuhof	126	12	10	85	67	60	48	43
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>146</b>	<b>73</b>	<b>107</b>	<b>53</b>	<b>74</b>
<b>2007</b>								
Hautepierre	62	11	18	37	60	28	45	25
Neuhof	83	16	19	64	77	38	46	46
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>101</b>	<b>70</b>	<b>66</b>	<b>46</b>	<b>71</b>
<b>2008</b>								
Hautepierre	54	11	20	38	70	37	68	20
Neuhof	139	26	19	124	89	72	52	45
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>37</b>	<b>19</b>	<b>162</b>	<b>84</b>	<b>109</b>	<b>56</b>	<b>65</b>
<b>2009</b>								
Hautepierre	42	11	26	32	76	32	76	20
Neuhof	87	14	16	70	80	73	84	23
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>102</b>	<b>79</b>	<b>105</b>	<b>81</b>	<b>43</b>
<b>2010</b>								
Hautepierre	22	2	9	18	82	15	68	10
Neuhof	88	20	23	52	59	35	40	36
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>70</b>	<b>69</b>	<b>50</b>	<b>49</b>	<b>46</b>
<b>2011</b>								
Hautepierre	106	32	30	90	85	46	43	42
Neuhof	268	57	21	219	89	113	42	77
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>89</b>	<b>51</b>	<b>309</b>	<b>174</b>	<b>159</b>	<b>85</b>	<b>119</b>
<b>2012</b>								
Hautepierre	145	77	53	121	83	73	50	43
Neuhof	53	13	25	49	92	28	53	25
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>90</b>	<b>45</b>	<b>170</b>	<b>86</b>	<b>101</b>	<b>51</b>	<b>68</b>
<b>Total général</b>	<b>1 683</b>	<b>383</b>	<b>23</b>	<b>1 294</b>	<b>77</b>	<b>906</b>	<b>54</b>	

Source : DDTEFP du Bas-Rhin 2004 à 2012

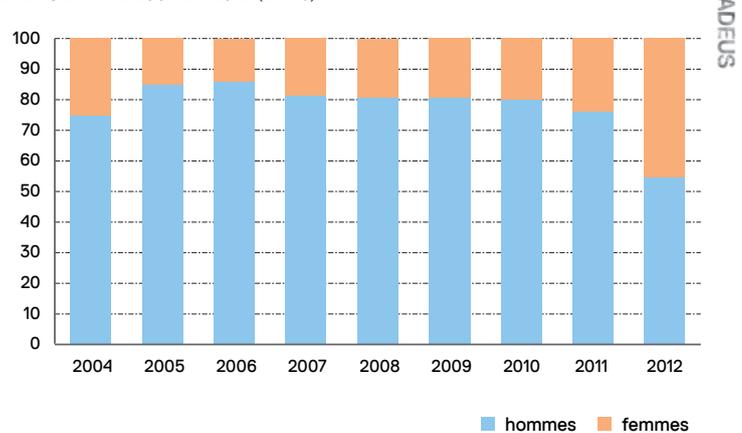
La part des femmes parmi les signataires de ces contrats restait jusqu'à présent relativement marginale et stable dans le temps, ne dépassant que très exceptionnellement les 20 %. Ce constat s'expliquait par la nature des entreprises qui recrutent, essentiellement dans le secteur de la construction. En 2012, les femmes représentent près de la moitié des bénéficiaires des contrats en ZFU, marquant ainsi une véritable rupture avec le passé, à confirmer dans les prochaines années.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS OUVRANT DROIT À EXONÉRATION EN ZFU ENTRE 2004 ET 2012



Source : DDTFP du Bas-Rhin

RÉPARTITION PAR SEXE DES CONTRATS SIGNÉS OUVRANT DROIT À EXONÉRATION EN ZFU ENTRE 2004 ET 2012 (EN %)



Source : DDTFP du Bas-Rhin

## La participation du CUCS

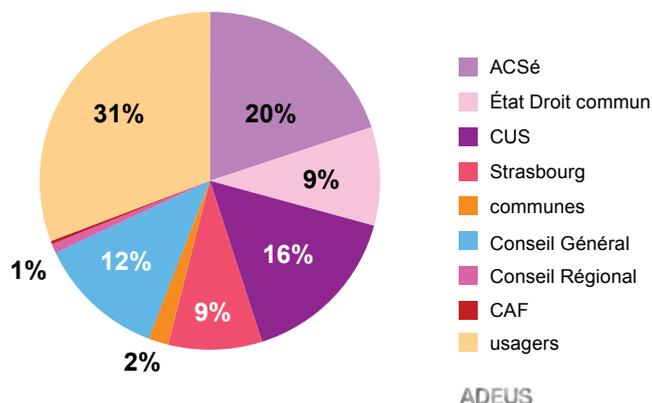
En 2012, l'ensemble des partenaires du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la CUS ont financé 48 projets qui relèvent de la thématique "Emploi et développement économique, formation", pour un montant total de 1 697 234 € (42 projets en 2011 pour un montant de 1 323 864 €).

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

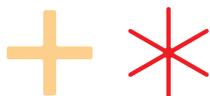
- "Faciliter l'accès à l'emploi" : 636 141 € pour 20 actions ;
- "Faciliter l'insertion des personnes éloignées de l'emploi" : 826 470 € pour 22 actions ;
- "Faciliter la création et le maintien d'activité " : 234 623 € pour 6 actions.

Avec 48 actions financées en 2012, l'axe 3 représente 15 % de l'ensemble des projets financés, pour une consommation de crédit équivalente à 18 % des sommes dépensées dans le cadre du CUCS par l'ensemble des partenaires.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À L'AXE 3 DU CUCS EN 2012



Source : CUS-2012





MAISON DE LA PETITE ENFANCE À CRONENBOURG

Photo ADEUS

# Habitat et environnement urbain



## Un parc de logements anciens en ZUS dominé par le locatif social

Le parc de logements des ZUS a pour la plupart été construit dans les années de l'immédiat après-guerre jusqu'au milieu des années 1970. Seule la ZUS du Port du Rhin a été achevée avant cette période. La ZUS de Koenigshoffen, par ailleurs très étendue, a vu son parc de logements évoluer et s'étoffer au cours du temps. Les autres secteurs, une fois achevés, n'ont plus fait l'objet d'aucune transformation ou évolution. Les programmes de rénovation urbaine en cours sont en train de modifier durablement la morphologie de ces quartiers.

Comparativement à l'ensemble de l'unité urbaine, le parc de logements des ZUS est d'abord marqué par la faible part de propriétaires. Seules les ZUS de Koenigshoffen et du Grand-Ried se démarquent des huit autres, avec un taux de locataires de l'ordre des trois-quarts des habitants. Ce constat tient essentiellement au périmètre de ces ZUS.

Par ailleurs, ce parc de logements locatifs est principalement composé de logements sociaux. Les critères d'attribution de ces logements, basés sur les revenus des ménages expliquent la concentration de populations aux revenus très modestes, largement inférieurs à ceux de l'ensemble de l'unité urbaine. Seule la ZUS de Koenigshoffen présente un taux de logements sociaux inférieur à la moitié du parc locatif.

### PART DES LOCATAIRES ET LOCATAIRES EN HLM DANS LES ZUS FIN 2009

	Ménages locataires	Ménages locataires en HLM
ZFU Hautepierre	83,5 %	77,6 %
ZFU Neuhof	95,1 %	91,1 %
ZUS Cronenbourg	89,5 %	83,6 %
ZUS Ecrivains	98,3 %	96,6 %
ZUS Meinau	95,5 %	nd
ZUS Elsau Montagne-Verte	92,2 %	77,7 %
ZUS Grand Ried	74,3 %	61,9 %
ZUS Hirondelles	90,8 %	85,3 %
ZUS Koenigshoffen	75,0 %	45,8 %
ZUS Port du Rhin	96,8 %	91,4 %
<b>Unité urbaine de Strasbourg</b>	<b>61,3 %</b>	<b>22,3 %</b>

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville

La surface moyenne de logement par personne est plus petite en ZUS que dans l'ensemble de l'unité urbaine de Strasbourg, ce qui s'explique notamment par une plus forte proportion de grands ménages, dont des ménages composés de 6 personnes et plus.

D'autre part, la rotation dans les logements en ZUS est moindre que dans l'unité urbaine. A l'exception de la ZUS de Koenigshoffen, la majorité des ménages sont installés en ZUS depuis plus de 5 ans. Ce constat s'explique par la concentration du logement social dans ces quartiers, laissant ainsi de plus faibles opportunités de relogement dans d'autres secteurs de l'agglomération. Les habitants des ZUS, plus souvent locataires du parc public que dans l'unité urbaine, sont en quelque sorte "captifs" de leur logement.

## SURFACE DES LOGEMENTS PAR PERSONNE ET ROTATION DANS LES ZUS FIN 2009

	Surface des logements par personne	Part des ménages installés depuis moins de 5 ans
ZFU Hautepierre	26,0 m <sup>2</sup>	43,5 %
ZFU Neuhof	28,0 m <sup>2</sup>	50,3 %
ZUS Cronenbourg	27,5 m <sup>2</sup>	41,9 %
ZUS Ecrivains	30,3 m <sup>2</sup>	40,1 %
ZUS Meinau	29,0 m <sup>2</sup>	43,9 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	28,0 m <sup>2</sup>	46,3 %
ZUS Grand Ried	33,5 m <sup>2</sup>	41,9 %
ZUS Hirondelles	33,0 m <sup>2</sup>	49,2 %
ZUS Koenigshoffen	32,5 m <sup>2</sup>	52,8 %
ZUS Port du Rhin	30,5 m <sup>2</sup>	49,3 %
<b>Unité urbaine de Strasbourg</b>	<b>38,0 m<sup>2</sup></b>	<b>49,0 %</b>

Source : Secrétariat général du CIV – SIG Ville





la CUS transforme **durablement** votre quartier **à l'horizon 2013**

- > Extension du tram A à l'Ouest
- > Projet de Rénovation Urbaine

Avenue **Racine**  
Plaine de jeux





PANNEAU DE CHANTIER À HAUTEPIERRE

Photo ADEUS

## Les projets de rénovation urbaine

La CUS est engagée dans une politique de la ville en direction des quartiers qui présentent des signes de fragilisation sociale et urbaine. Parmi les dix secteurs inscrits en ZUS, la CUS a choisi de retenir cinq territoires de projets de rénovation urbaine.

Au total, quatre territoires font l'objet d'une contractualisation avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : à Strasbourg, les quartiers du Neuhof, de la Meinau et de HautePierre, et à Lingolsheim, le quartier des Hirondelles.

Le quartier de Cronembourg fait également l'objet de la mise en œuvre d'un projet urbain d'ensemble de rénovation urbaine, financé partiellement par l'ANRU au titre d'opérations dites isolées.

Le dispositif de financement des opérations isolées engage également l'ANRU ponctuellement au sein d'autres ZUS.

Les Projets de rénovation urbaine (PRU) impactent le cadre de vie de près de 53 400 habitants à l'échelle de la CUS (11,4 %

de la population totale) et près de 52 000 habitants pour la seule ville de Strasbourg, soit environ 19 % de la population totale. Le périmètre d'intervention porte sur environ 380 hectares dans la CUS (1,2 % du territoire) et sur environ 374 hectares à Strasbourg (4,8 % du territoire municipal).

Ces projets visent à inscrire durablement ces quartiers dévalorisés – mais possédant de nombreux atouts et qualités – dans la dynamique de développement de l'agglomération.

Les interventions portent particulièrement sur la diversification des modes d'habiter, sur le désenclavement à partir des transports en commun, des espaces publics et des trames vertes et sur la requalification des pôles et centres de quartiers.

La mise en œuvre de ces projets s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des politiques de développement urbain de la collectivité : PLH, ambition de développement durable, schémas de transports, etc.

## Les projets et opérations conventionnés en vue de la mise en œuvre de projets urbains d'ensemble

### Les quatre conventions signées

- \* PRU Neuhof (Strasbourg) 2004-2009, signée le 7 novembre 2005, dix avenants signés, dont deux avenants d'étape le 29 février 2008 et le 18 mars 2011, avenant de sortie de convention en cours de finalisation ;
- \* PRU Meinau Canardière (Strasbourg) 2006-2011, signée le 12 décembre 2006, quatre avenants signés, dont un avenant d'étape, avenant n° 5 en cours de finalisation ;
- \* PRU Les Hirondelles (Lingolsheim) 2007-2011, signée le 22 octobre 2007, trois avenants signés, dont un avenant d'étape en mars 2011 et avenant de sortie de convention en cours de formalisation ;
- \* PRU HautePierre (Strasbourg) 2009-2014, signée le 15 décembre 2009, deux avenants signés, avenant d'étape en cours de finalisation.





COMMERCE DE PROXIMITÉ EN PIED D'IMMEUBLE À CRONENBOURG

Photo ADEUS

### Le projet de rénovation urbaine de Cronenbourg : une intervention globale hors convention ANRU

À l'issue d'une concertation élargie avec les habitants en 2008, la collectivité a élaboré un projet urbain d'ensemble. Il regroupe près de 47 opérations de construction et d'aménagement réparties sur environ 12 maîtrises d'ouvrage, pour un montant prévisionnel total d'investissements publics de près de 95 M€.

Ce projet ne bénéficie pas d'une convention ANRU. Il dispose néanmoins de subventions ANRU au titre d'opérations isolées pour un montant de près de 4 M€ dont une enveloppe spécifique de 1,5 M€ destinée à financer les opérations de démolitions-reconstructions de CUS Habitat.

Une convention locale de financement a été signée par les partenaires locaux et l'ANRU (au titre des opérations isolées), pour acter l'engagement des collectivités locales sur des enveloppes prévisionnelles (droit commun et demandes complémentaires).

La CUS, en sa qualité de porteur de projet, pilote et coordonne la mise en œuvre du projet de Cronenbourg de la même manière que les projets bénéficiant d'une convention ANRU.

### Les autres interventions financées dans le cadre du dispositif des « opérations isolées »

Des interventions plus diffuses ont été réalisées dans les cinq quartiers ZUS pour lesquels aucune convention avec l'ANRU n'est prévue. Elles sont choisies par la délégation territoriale de l'ANRU sur proposition des maîtres d'ouvrage, dans la limite de sa dotation annuelle.

Au titre des opérations isolées (hors Cronenbourg), l'ANRU a affecté trois enveloppes :

- ➔ 2,3 M€ sur la période 2004/2005 ;
- ➔ 5,4 M€ sur la période 2006/2013 ;
- ➔ 1 M€ spécifiquement sur le secteur du Port-du-Rhin.

Les travaux réalisés portent essentiellement sur l'habitat (réhabilitations et résidentialisations, et constructions neuves) et sur quelques locaux d'activités.

Sans bénéficier de subventions ANRU, la collectivité a également poursuivi sa politique de réhabilitation des groupes scolaires et des structures d'accueil petite enfance dans ces quartiers.

## Le programme d'intervention sur les cinq territoires en rénovation urbaine

**NB :** Les chiffres détaillés ci-après sont les chiffres de conventions en 2012, hors avenants et négociations contractuelles en cours.

### Un investissement public massif

Avec 475 opérations programmées au titre des PRU, le montant total des investissements publics est estimé à 778,78 M€ TTC entre 2004 et 2013 (dates des conventions actuelles), auxquels viendront se rajouter des investissements privés.

Répartition des participations :

- ➔ Bailleurs : ..... 332,39 M€ (42,7 %)
- ➔ Ville et CUS : ..... 153,42 M€ (19,7 %)
- ➔ ANRU : ..... 123,46 M€ (15,9 %)
- ➔ CG 67 : ..... 33,68 M€ (4,2 %)
- ➔ CR Alsace : ..... 18,5 M€ (2,4 %)
- ➔ Union Européenne : ..... 4,1 M€ (0,5 %)
- ➔ CDC (fonds propres) : ..... 1,56 M€ (0,2 %)
- ➔ Autres (CAF, etc.) : ..... 42,82 M€ (5,5 %)

(à noter : compensation Fonds de compensation de la TVA pour arriver à somme investissement public TTC).

### Les axes d'intervention et le programme détaillé des opérations

Sur la base de projets urbains élaborés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire, l'intervention des PRU est organisée autour de trois axes principaux : l'amélioration et la diversification de l'habitat, la restructuration des espaces extérieurs, le maintien et l'amélioration du niveau d'équipements et de commerces de proximité.

### Programme prévisionnel d'intervention des PRU

- \* Opérations sur le logement :
  - \* 1 942 logements à démolir ;
  - \* 2 127 logements locatifs aidés neufs à construire ou reconstruire, dont 1 150 logements sur sites et 977 logements hors sites ;
  - \* 2 536 logements en accession (sociale et privée) à construire sur sites ;
  - \* 4 122 logements à réhabiliter ;
  - \* 5 385 logements à résidentialiser.
- \* Opérations sur les espaces publics, les équipements et le soutien à la dynamique économique :
  - \* 95 voiries et cheminements réaménagés ou créés ;
  - \* 46 parcs, squares et places réaménagés ou créés ;
  - \* 54 équipements créés ou renouvelés ;
  - \* Près de 111 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales ou d'activités créés ou réaménagés.



## État d'avancement global au mois de décembre 2012

### État d'engagement des PRU

Dans l'ensemble, le programme d'opérations sur l'ensemble des sites est engagé à 81,9 % et achevé à 52,4 %, soit : 389 opérations engagées, dont 209 livrées, sur les 475 opérations contractualisées.

Les dépenses engagées se montent à 542,75 M€ (69,7 % des dépenses prévisionnelles) ; les dépenses facturées s'élèvent à 442,04 M€ (56,8 % des dépenses prévisionnelles).

L'écart entre les engagements, opérationnel d'un côté et financier de l'autre, s'explique par l'état d'avancement des opérations au sein de chaque PRU (engagement des opérations en phase étude ou en phase travaux).

Par ailleurs, chaque PRU connaît un état d'avancement global différent, en cohérence avec leurs dates de mise en œuvre et le nombre d'opérations programmées.



### DÉTAIL DE L'AVANCEMENT PAR PRU

	Démarrage des travaux	Prévisionnel Conventions ANRU		État d'engagement (livré et en cours) – décembre 2012	
		Nombre d'opérations	Investissements publics	Nombre d'opérations	Investissements publics
PRU Neuhof	2004	154	270,58 M€	135 (88 %)	228,4 M€ (84 %)
PRU Meinau	2005	131	195,6 M€	115 (88 %)	128,6 M€ (66 %)
PRU Lingolsheim	2007	46	62,5 M€	31 (67 %)	50,9 M€ (81 %)
PRU Cronembourg	2008	47	94,8 M€	38 (81 %)	75,6 M€ (80 %)
PRU HautePierre	2009	97	155,3 M€	70 (72 %)	59,2 M€ (38 %)
<b>Total</b>		<b>475</b>	<b>778,78 M€</b>	<b>389 (82 %)</b>	<b>542,75 M€ (70 %)</b>

Source : CUS – Mission de coordination transversale rénovation urbaine 2012

### Point sur l'état d'achèvement du programme d'opérations

Au mois de décembre 2012, l'ensemble des quartiers concernés sont en travaux. Pour les PRU les plus avancés, sur certains sous-secteurs d'intervention, l'ensemble des opérations programmées sont livrées et donnent à voir concrètement la transformation engagée.

#### État d'achèvement des opérations sur le logement

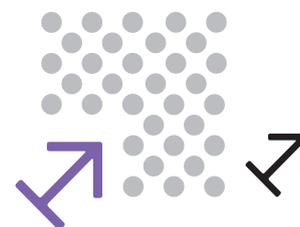
→ **démolitions** : 1 942 logements prévus, 1 790 logements engagés (92,2 %) et 1 293 réalisés (67 %) ;

→ **construction de logements locatifs aidés (sur site et hors site)** : 2 127 logements prévus, 1 887 engagés (88,7 %) et 1 298 livrés (61 %) ;

→ **construction de logements en accession (privée ou sociale)** : 2 536 logements prévus, 2 184 engagés (86,1 %) et 1 220 livrés (48 %) ;

→ **réhabilitations** : 4 122 logements prévus, 3 484 logements engagés (86,1 %) et 2 190 livrés (53 %) ;

→ **résidentialisations** : 5 385 logements prévus, 3 708 engagés (68,9 %) et 2 480 livrés (46 %) ;



La structuration du dispositif de relogement, actée dans une Charte de Relogement commune aux PRU et intégrée au dispositif de pilotage, a permis de réaliser de nombreuses démolitions, point de départ de la reconfiguration du foncier et de la diversification de l'habitat. La question du relogement demeure une question centrale de la mise en œuvre des PRU, notamment pour le bailleur principal de l'agglomération CUS Habitat ; néanmoins le rythme des relogements est aujourd'hui fluide et régulier. Le plan de relogement de l'ensemble des opérations de démolitions inscrites aux conventions est établi.

Près des deux-tiers (61 %) de la reconstruction des logements locatifs aidés et 48 % des logements en accession sont livrés, soit plus de la moitié du programme de logements neufs, permettant de modifier structurellement la composition urbaine des quartiers, tant d'un point de vue social qu'architectural et paysager.

La part de livraison du programme de réhabilitation-résidentialisation (53 % et 46 %) a largement évolué fin 2011 et tout au long de l'année 2012 et le niveau d'engagement de ces opérations approche 86 % et près de 70 % de l'objectif final.

#### Etat d'achèvement des opérations sur les espaces publics

- ➔ **voiries et cheminements créés/réaménagés :**  
95 prévus, 70 engagés (73,7 %) et 39 livrés (41 %) ;
- ➔ **parcs, squares, places créés/réaménagés :**  
46 prévus, 32 engagés (69,6 %) et 21 livrés (46 %).

L'intervention sur l'espace public accompagne les opérations d'amélioration de l'habitat ; les niveaux d'achèvements sont conformes à l'enchaînement des opérations.

Il est à noter que le réaménagement ou la création d'espaces publics centraux, présentant des opportunités paysagères et d'agrément fortes, a été une priorité dans la mise en œuvre des PRU afin de donner un indicateur fort sur l'engagement des transformations dans chaque quartier.

L'avancement de ces opérations reste conditionné par l'engagement des opérations sur l'habitat par les bailleurs.



JARDIN DU CENTRE SOCIO-CULTUREL AU-DELÀ DES PONTS, AU PORT DU RHIN

Photo ADEUS

#### Etat d'achèvement des opérations sur les équipements, la dynamique commerciale et les services de proximité

- ➔ **équipements rénovés ou créés :** 54 prévus, 53 engagés (98,1 %) et 36 livrés (67 %) ;
- ➔ **locaux d'activités réaménagés ou créés :**  
111 000 m<sup>2</sup> prévus, 99 506 m<sup>2</sup> engagés (89,7 %) et 76 784 m<sup>2</sup> livrés (69 %).

De nombreux équipements publics ont fait l'objet de restructurations lourdes, permettant l'amélioration du service rendu et la mise aux normes sécurité des bâtiments. Les collectivités Ville et Communauté urbaine de Strasbourg ont d'ores et déjà livré près de 67 % des équipements programmés.

L'intervention sur les locaux d'activités est réalisée à 70 %. Ces opérations ont permis de relocaliser, de maintenir ou de créer des activités déterminantes dans la dynamique du quartier.

## Perspectives

Les PRU Neuhof et Lingolsheim amorcent respectivement la mise en œuvre de leurs dernières phases opérationnelles et ont engagé leurs avenants de sortie de convention.

En vue de l'élaboration de propositions de projet dans le cadre d'un éventuel Plan National de Rénovation Urbaine (PNRU) 2 ou de tout autre dispositif de contractualisation, la collectivité a engagé en 2012 une démarche d'évaluation des impacts des PRU sur les quartiers, en mettant en regard des objectifs des indicateurs de suivi de l'évolution des territoires. Un premier tableau de bord de l'évaluation a été finalisé en décembre 2012 pour le PRU Neuhof.

## La participation du CUCS

Fin 2012, les partenaires du CUCS avaient financé 16 projets dans le cadre de l'axe 1 "Amélioration de l'habitat et du cadre de vie", pour un montant total de 2 027 666 €.

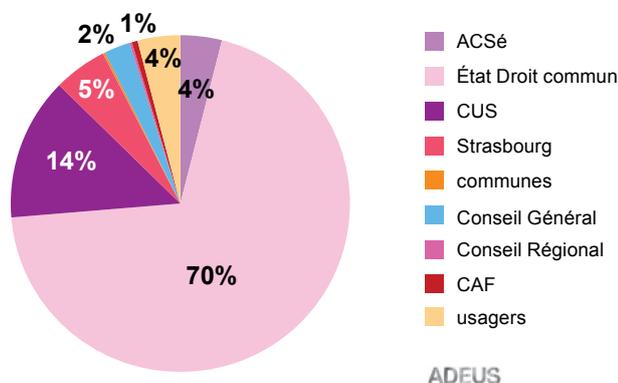
La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- ↳ "Accompagner le programme de rénovation urbaine" : 245 331 € pour 8 actions ;
- ↳ "Diversifier l'offre de logements" : 1 605 248 € pour 2 actions ;
- ↳ "Améliorer la gestion urbaine de proximité" : 177 087 € pour 6 actions.

Avec 16 actions financées en 2012, l'axe 1 représente 5 % de l'ensemble des projets financés, pour une consommation de crédit équivalente à 21 % des sommes dépensées dans le cadre du CUCS par l'ensemble des partenaires.



RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES  
À L'AXE 1 DU CUCS EN 2012



Source : CUS-2012

ADEUS

# Santé

## Peu de professionnels de santé en ZUS

De manière générale, les professionnels de la santé sont très peu présents dans les ZUS de la CUS. Ce constat se vérifie particulièrement dans les ZUS du Port du Rhin, des Hirondelles, de Cronenbourg, de Hautepierre, des Ecrivains, ou encore de l'Elsau Montagne-Verte.

Au Neuhof, la "Maison urbaine de santé" inaugurée au cœur de la ZUS en avril 2010, accueille quatre médecins généralistes, deux infirmières libérales, une orthophoniste, un kinésithérapeute, un laboratoire d'analyse et un local municipal qui permettra de tenir des permanences dans le domaine de la santé.



## Sur-représentation de femmes et de mineurs parmi les bénéficiaires de la CMU-C

Soumise à conditions de ressources (contrairement à la CMU), la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) constitue un outil privilégié pour appréhender les populations les plus précaires. Elle offre aux ménages ayant les revenus les plus faibles une protection complémentaire santé gratuite. Elle est automatiquement accordée aux bénéficiaires du RSA, pour peu qu'ils en fassent la demande. Elle cesse cependant d'être opérationnelle à l'âge de la retraite, quand le minimum vieillesse prend le relais. Elle est de ce fait représentative de la précarité avant l'âge de la retraite.



LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES

Photo ADEUS

### COUVERTURE DES RÉSIDENTS DES ZUS PAR LA CMU-C EN 2011

	Population couverte	Population bénéficiaire de la CMUC	Pourcentage
ZFU Hautepierre	12 433	2 864	23
ZFU Neuhof	11 029	2 975	27
ZUS Cronenbourg	7 244	1 395	19
ZUS Meinau	6 985	1 265	18
ZUS Ecrivains	4 160	777	19
ZUS Elsau Montagne-Verte	8 839	1 951	22
ZUS Koenigshoffen	10 259	1 181	12
ZUS Port du Rhin	1 297	371	29
ZUS Hirondelles	1 143	197	17
ZUS Grand Ried	9 069	1 049	12
<b>TOTAL ZUS</b>	<b>72 458</b>	<b>14 025</b>	<b>19</b>

Source : SG-CIV – Caisse nationale d'assurance maladie 2011

Les femmes figurent plus souvent que les hommes parmi les bénéficiaires de la CMU-C. Elles sont légèrement sur-représentées par rapport à la population couverte par l'assurance maladie, excepté dans la ZUS de Koenigshoffen. Ce phénomène s'explique vraisemblablement par l'importance du nombre de familles mono-parentales en ZUS, généralement composées de mères célibataires.

Enfin, ce sont les mineurs de moins de 18 ans qui figurent parmi les plus nombreux bénéficiaires ou ayants-droit de la CMU-C.

#### RÉPARTITION DES RÉSIDENTS DES ZUS COUVERTS PAR LA CMU-C SELON LE SEXE EN 2011

	Population couverte	Pourcentage de femmes	Population bénéficiaire de la CMU-C	Pourcentage de femmes
ZFU HautePierre	12 433	51 %	2 864	56 %
ZFU Neuhof	11 029	51 %	2 975	55 %
ZUS Cronenbourg	7 244	50 %	1 395	52 %
ZUS Meinau	6 985	52 %	1 265	53 %
ZUS Ecrivains	4 160	51 %	777	56 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	8 839	52 %	1 951	56 %
ZUS Koenigshoffen	10 259	52 %	1 181	55 %
ZUS Port du Rhin	1 297	49 %	371	55 %
ZUS Hirondelles	1 143	51 %	197	58 %
ZUS Grand Ried	9 069	53 %	1 049	55 %
<b>TOTAL ZUS</b>	<b>72 458</b>	<b>52 %</b>	<b>14 025</b>	<b>55 %</b>

Source : SG-CIV – Caisse nationale d'assurance maladie 2011

#### RÉPARTITION DES RÉSIDENTS DES ZUS COUVERTS PAR LA CMU-C SELON L'ÂGE EN 2011

	Part des moins de 18 ans couverte	Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	Part des 25-50 ans couverte	Part des 25-50 ans bénéficiaires de la CMUC	Part des 50-60 ans couverte	Part des 50-60 ans bénéficiaires de la CMUC
ZFU HautePierre	36 %	51 %	39 %	39 %	12 %	10 %
ZFU Neuhof	33 %	52 %	39 %	38 %	11 %	9 %
ZUS Cronenbourg	33 %	48 %	39 %	42 %	11 %	10 %
ZUS Meinau	29 %	48 %	39 %	43 %	12 %	10 %
ZUS Ecrivains	30 %	52 %	38 %	40 %	12 %	8 %
ZUS Elsau Montagne-Verte	32 %	51 %	39 %	40 %	12 %	9 %
ZUS Koenigshoffen	28 %	48 %	43 %	41 %	11 %	11 %
ZUS Port du Rhin	26 %	42 %	42 %	48 %	14 %	9 %
ZUS Hirondelles	32 %	54 %	40 %	40 %	12 %	6 %
ZUS Grand Ried	26 %	46 %	36 %	44 %	14 %	10 %
<b>TOTAL ZUS</b>	<b>31 %</b>	<b>50 %</b>	<b>39 %</b>	<b>41 %</b>	<b>12 %</b>	<b>10 %</b>

Source : SG-CIV – Caisse nationale d'assurance maladie 2011

## Les politiques menées en faveur de la santé publique

### L'Atelier santé ville

La démarche Atelier santé ville (ASV), volet Santé du Contrat urbain de cohésion sociale, se déploie dans les cinq zones urbaines sensibles de priorité 1 de la Ville de Strasbourg : HautePierre, NeuhoF, Meinau, Port du Rhin, et Cronenbourg.

Portée par la Ville de Strasbourg, cette démarche permet une action renforcée dans ces territoires sur les problématiques de santé, grâce aux moyens alloués par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé).

Pour travailler au plus près des besoins des habitants avec les acteurs de quartier, elle s'appuie sur une instance de démocratie locale de la Ville de Strasbourg : l'Atelier territorial de partenaires santé (ATP santé), co-animé par le coordinateur des Ateliers santé ville et les chargées de mission des Directions de proximité correspondantes.

Les ATP santé rassemblent de nombreux acteurs, bénévoles et professionnels, issus de différents champs d'interventions : associations, professionnels de santé publics et libéraux, Centres socio-culturels, travailleurs sociaux, institutions (CPAM, ARS, Préfecture, Conseil Général).

La volonté d'articuler étroitement la dimension thématique (santé) et la dimension territoriale (quartiers) aux niveaux politique et technique est forte, au travers des Adjoints de quartier et de par le lien avec les services (Action sociale territoriale, Programme de rénovation urbaine, Direction des sports, etc.).

La démarche Atelier santé ville permet d'aborder les problématiques de santé, de la prévention et de la promotion de la santé à l'offre de soins.

Sur ce dernier point, un axe fort de la politique municipale de santé est le soutien à la création de Maisons urbaines de santé dans les zones urbaines sensibles.

Une évolution majeure de l'année 2012 est la signature le 6 janvier du Contrat local de santé de Strasbourg entre la Ville, l'Agence régionale de santé d'Alsace, la Préfecture, l'Education nationale, et le Régime local d'assurance-maladie d'Alsace-Moselle.

Articulé de manière étroite avec la démarche Atelier santé ville, le Contrat local de santé permet une action amplifiée dans les quartiers prioritaires, par la dynamique inter-institutionnelle qu'il permet et la mobilisation renforcée du droit commun.

Le Contrat local de santé intègre également un objectif fort de lutte contre les inégalités sociales.

Quatre thématiques structurantes sont travaillées dans les zones urbaines sensibles dans le cadre de l'Atelier santé ville :

- \* l'alimentation et l'activité physique ;
- \* l'accès aux droits et aux soins ;
- \* les conduites à risques et addictives ;
- \* la santé mentale.

Une perspective pour l'année 2013 est l'élargissement de la "méthode de travail ASV" à une autre zone urbaine sensible, avec la création d'un ATP santé dans la ZUS Grand Ried (Cité de l'III).



## L'action du service "Promotion de la santé de la personne" de la Ville de Strasbourg

Au travers de délégations du Conseil Général (Protection maternelle et infantile) et de l'Education nationale (Santé scolaire dans les écoles primaires) ou de manière volontariste (Centre de santé dentaire, Centre de planification et d'éducation familiale), le service Promotion de la santé de la personne de la Ville de Strasbourg et les professionnels qui y exercent (médecins, infirmières, dentistes, assistantes dentaires, puéricultrices, sages-femmes, conseillère conjugale) s'impliquent fortement dans les zones urbaines sensibles et agissent au quotidien pour la santé de leurs habitants.

Ces professionnels de santé participent aux ATP santé et s'associent aux actions de santé publique portées par l'Atelier santé ville.

De manière complémentaire, le service Promotion de la santé de la personne porte en propre des actions de santé publique, qui bénéficient aux habitants des zones urbaines sensibles, telles que la prescription médicale d'activité physique ("Sport sur ordonnance"), ou le projet "Je me bouge dans mon quartier", en partenariat avec l'Education nationale.



## La participation du CUCS

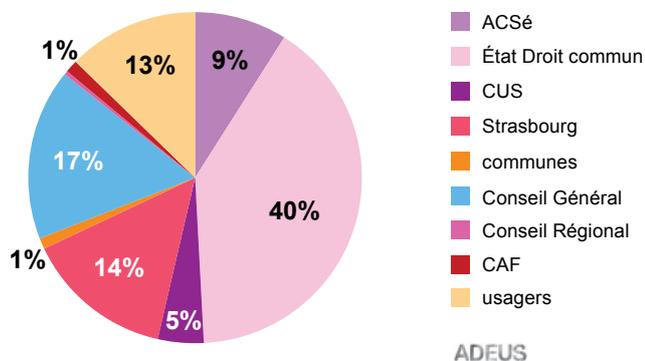
Fin 2012, les partenaires du CUCS avaient financé 16 projets dans le cadre de l'axe 5 "Promotion de la santé, prévention et accès aux soins", pour un montant total de 404 403 €.

Avec 16 actions financées en 2012, l'axe 5 représente 5 % de l'ensemble des projets financés, pour une consommation de crédit équivalente à 4 % des sommes dépensées dans le cadre du CUCS par l'ensemble des partenaires.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Améliorer la santé des habitants par des actions de prévention et d'éducation" : 310 003 € pour 13 actions ;
- "Améliorer la santé et l'accès aux soins des personnes en difficulté" : 94 400 € pour 3 actions.

### RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À L'AXE 5 DU CUCS EN 2012



Source : CUS-2012

# Sécurité et tranquillité publique



## Diminution des atteintes aux personnes

Entre 2005 et 2010, les atteintes aux personnes ont diminué de 24 %, passant ainsi de 944 à 715 faits constatés au cours de la période dans les 10 ZUS de la CUS, malgré une légère augmentation au cours des années 2006 et 2007.

Plus de la moitié de ces atteintes aux personnes relèvent des "violences non crapuleuses", qui sont en diminution de 16 %, passant de 496 à 429 faits entre 2005 et 2010. Du fait d'une diminution moins importante que l'ensemble des atteintes aux personnes, la part des "violences non crapuleuses" est passée de 53 % en 2005 à 60 % en 2010.

Les "violences non crapuleuses" se subdivisent en trois types de faits :

- \* les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ;
- \* les outrages à dépositaires de l'autorité ;
- \* les violences à dépositaires de l'autorité.

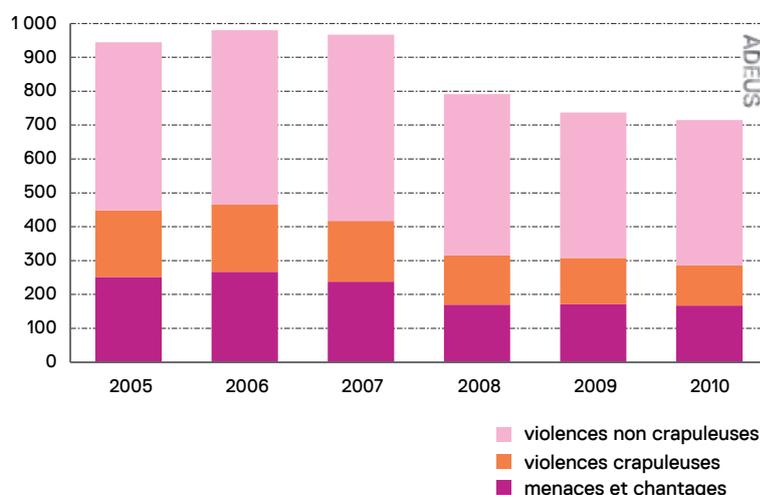
## Les données de la police nationale

L'Etat 4001 concerne exclusivement les crimes et les délits constatés par les services de la police nationale faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il comprend 107 "index".

Les "vols avec violences" constituent également des atteintes aux personnes et figurent alors sous l'item "violences crapuleuses".



## ÉVOLUTION DES ATTEINTES AUX PERSONNES DANS LES ZUS



Source : Ministère de l'Intérieur - Etat 4001

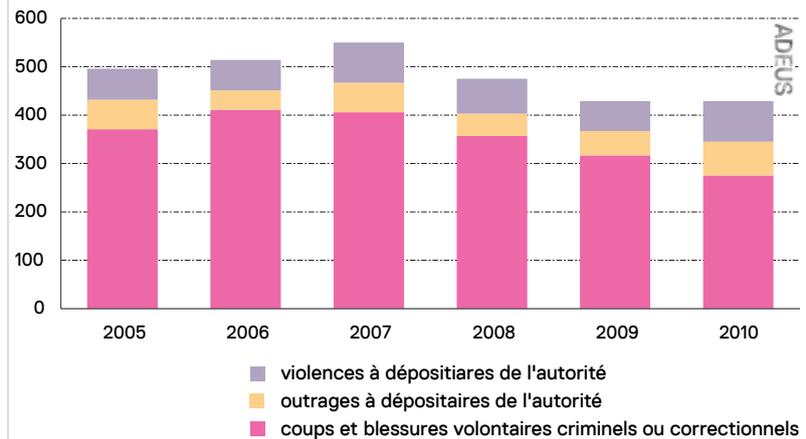
Les coups et blessures volontaires représentent à eux-seuls les trois-quarts des "violences non crapuleuses". Ces faits ont diminué de 26 % dans l'ensemble des ZUS au cours des années 2005 à 2010. Les deux autres catégories de faits présentent des variations annuelles différentes, avec des fluctuations d'une année à l'autre mais leur survenue semble plutôt orientée à la hausse.

De même que pour le profil de résidents des ZUS en matière d'emploi ou de revenus, les ZUS ne sont pas homogènes en terme de délinquance.

Ainsi en 2005 et comparativement à la circonscription de sécurité publique<sup>1</sup>, le nombre d'atteintes aux personnes pour 1 000 habitants était inférieur à la moyenne dans trois ZUS uniquement. En 2010, ce nombre a non seulement diminué dans toutes les ZUS mais seules trois d'entre elles (Neuhof, Meinau et Koenigshoffen) présentent encore un taux supérieur à celui de la circonscription de sécurité publique.

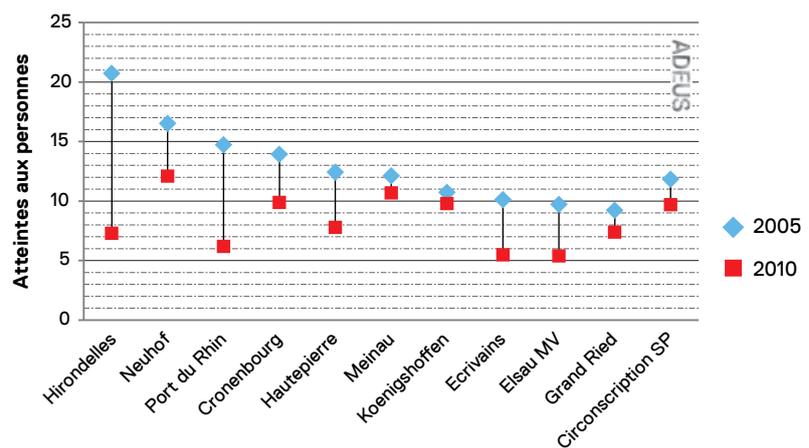
1. La circonscription de sécurité publique regroupe les communes de Bischheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Ostwald, Schiltigheim et Strasbourg.

ÉVOLUTION DES VIOLENCES NON CRAPULEUSES DANS LES ZUS ENTRE 2005 ET 2010



Source : Ministère de l'Intérieur - Etat 4001

ÉVOLUTION DES ATTEINTES AUX PERSONNES POUR 1 000 HABITANTS EN 2005 ET EN 2010



Source : Ministère de l'Intérieur - Etat 4001

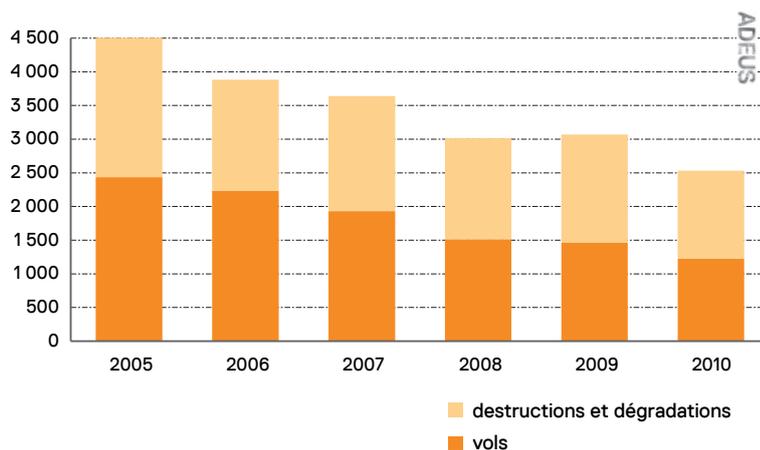
## Diminution des atteintes aux biens

Les atteintes aux biens recouvrent deux grandes catégories de faits : les vols d'une part et les destructions et dégradations d'autre part. La catégorie des vols se subdivise en "vols avec violence" et en "vols sans violence".

Le total des atteintes aux biens dans les dix ZUS de la CUS a diminué de 44 % entre 2005 et 2010, passant de 4 507 à 2 532 faits.

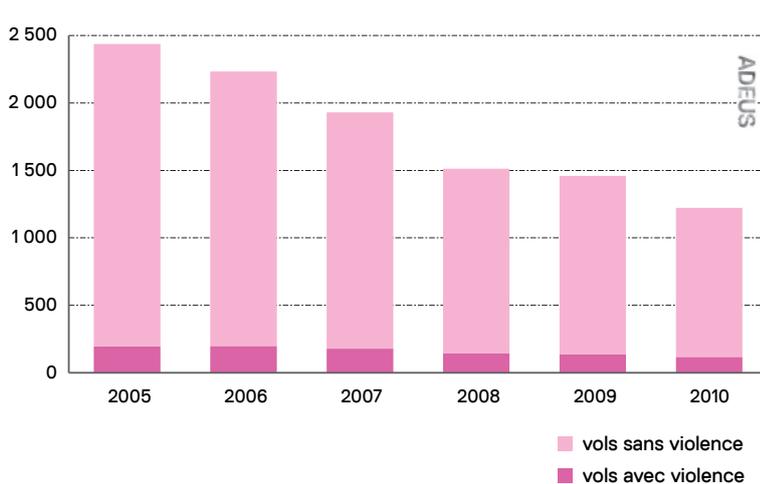
Les différentes catégories de délits ont connu des variations différenciées, puisque les destructions et dégradations ont diminué de 37 %, tandis que les vols diminuaient de 50 % au cours de la période (- 39 % pour les vols avec violence et - 51 % pour les vols sans violence).

ÉVOLUTION DES ATTEINTES AUX BIENS DANS LES ZUS



Source : Ministère de l'Intérieur - Etat 4001

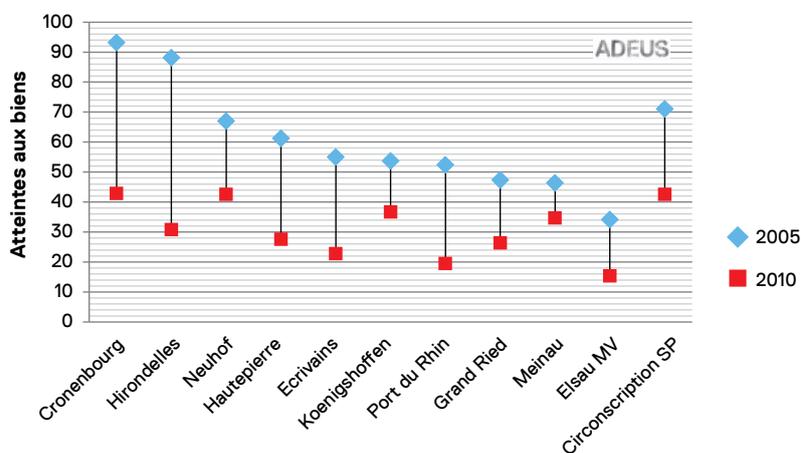
ÉVOLUTION DES VOLS DANS LES ZUS



Source : Ministère de l'Intérieur - Etat 4001

Rapportées à 1 000 habitants, les atteintes aux biens ont considérablement diminué au cours des années 2005 à 2010. Toutes les ZUS sont en repli et en 2010 plus aucune ne se situe à un niveau supérieur à la moyenne de la circonscription de sécurité publique. Seules les ZUS de Cronembourg et du Neuhof se situent à des niveaux comparables.

ÉVOLUTION DES ATTEINTES AUX BIENS POUR 1 000 HABITANTS EN 2005 ET EN 2010



Source : Ministère de l'Intérieur - Etat 4001

## Les politiques mises en œuvre en faveur de la sécurité et de la tranquillité publique

### Une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Parce que c'est d'abord le Maire d'une collectivité qui est interpellé sur les questions de sécurité dans sa ville et que la sécurité publique est une compétence régalienne de l'Etat, la Ville de Strasbourg est un acteur majeur du Contrat intercommunal de prévention et de sécurité de la Communauté urbaine de Strasbourg (CIPSCUS), signé en 2009, après un diagnostic complet de celui mis en place dès 2003. Aujourd'hui véritable stratégie territoriale de prévention de la délinquance, ce contrat comprend 8 axes et 62 lignes d'actions opérationnelles. Son fonctionnement structuré assure le respect des déontologies et des champs de compétences de l'ensemble des acteurs et des partenaires, l'adaptation à la vie des territoires, à l'évolution des phénomènes de délinquance et aux évolutions législatives.

Les 8 axes de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Communauté urbaine de Strasbourg :

1. Protection des mineurs et prévention de la délinquance
2. Prévention des facteurs de rupture
3. Prévention de la récidive
4. Contribution à la tranquillité publique
5. Sécurisation des espaces publics
6. Sécurisation des transports publics
7. Aide aux victimes
8. Mise en œuvre de groupes de traitement de difficultés spécifiques

Chaque ligne d'action est pilotée par un acteur majeur de ce dispositif partenarial. Le pilote anime une équipe projet dédiée qui se réunit régulièrement.



Certaines lignes d'actions du contrat touchent spécifiquement des quartiers en ZUS (Conseil des Droits et devoirs des familles, Instances dédiées de suivi de mineurs en grandes difficultés...). D'autres actions sont menées transversalement sur le territoire (médiation de proximité, lutte contre les facteurs de rupture ou contre la récidive, lutte contre l'absentéisme scolaire et prévention du décrochage, lutte contre les violences intrafamiliales, développement de la citoyenneté chez les mineurs, lutte contre les rodéos...) mais permettent de mieux appréhender certaines difficultés rencontrées par les populations dans certains quartiers de la ville.

#### **Des instances et des outils**

Le Conseil Intercommunal de Prévention et de Sécurité de la Communauté urbaine de Strasbourg (CISPD), semestriel, se réunit en juillet et en décembre de chaque année, en session plénière, sous la présidence du Président de la Communauté urbaine de Strasbourg, en présence du Préfet de Région et du Bas-Rhin, du Procureur de la République, du Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, du Maire de Strasbourg, du représentant du Président du Conseil Général, des Maires des communes de l'agglomération strasbourgeoise, des chefs de services de l'Etat et des associations impliquées dans la prévention de la délinquance.

En décembre 2012 et pour la deuxième année consécutive, une évaluation complète de l'ensemble des lignes d'actions de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a été réalisée et présentée aux membres du CISPD. Ce bilan complet confirme la pertinence de cette stratégie territoriale menée depuis dix ans sur le territoire de l'agglomération. Le contrat intercommunal est en effet un outil opérationnel et pragmatique, au service de la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

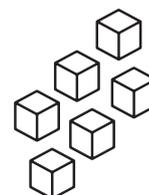
En amont de chaque CISPD plénier, un CISPD restreint prépare les ordres du jour. Depuis le second semestre 2011, une réunion des grands pilotes, co-animée par le Directeur général adjoint du pôle Sécurité, prévention et réglementation et par le Directeur de Cabinet du Préfet, se tient semestriellement.

Le coordonnateur du CIPSCUS, dont le poste est cofinancé par la Collectivité et par la Préfecture, coordonne l'ensemble des actions en liaison avec les partenaires. Il garantit le suivi, la cohérence et l'évaluation annuelle de la stratégie territoriale. En lien permanent avec les différents partenaires (acteurs politiques, stratégiques et opérationnels), il valorise à l'externe les actions menées dans le cadre du CIPSCUS et veille au maintien des équilibres partenariaux inhérents à sa mise en œuvre efficiente. Il assure le secrétariat général du Contrat et des instances.

#### **La Cellule coordination sécurité (CCS)**

Réunissant chaque quinzaine, à un niveau décisionnel, une vingtaine de partenaires institutionnels en charge de la prévention et de la sécurité (Police nationale, Police municipale, Préfecture, Education nationale...) ou ceux confrontés à des phénomènes de délinquance (bailleurs, transporteurs, services techniques de la ville...), cette instance permet d'apporter de manière réactive des réponses adaptées et un traitement quasiment en temps réel des difficultés rencontrées sur le terrain.

La situation des quartiers en ZUS y est particulièrement suivie à travers des tableaux de bord qui prennent en compte des données statistiques mais aussi un sentiment partagé de l'ambiance ressentie chaque semaine par chacun des partenaires à son niveau d'intervention. Un compte rendu synthétique est fait chaque semaine.



**Les cellules de veille**

Les cellules de veille, sans être spécifiques aux ZUS, trouvent tout naturellement leur application dans ces quartiers. Les rencontres régulières des divers partenaires et acteurs de terrain (bailleurs, associations, établissements scolaires, établissements publics, etc.), sont des lieux de proximité où s'échangent les informations sur les faits et les éléments d'ambiance et où se mettent en place des stratégies locales concertées. A noter, en 2012, la création d'une cellule de veille quartier Gare.

**Les cellules Tranquillité urbaine**

Afin d'augmenter la proximité avec toutes les forces vives des quartiers, les élus strasbourgeois ont souhaité mettre en place des structures de concertation partenariales dans certains quartiers de Strasbourg. En 2012, trois cellules ont vu le jour : la première au centre-ville, la deuxième pour le quartier du Neuhof et la troisième pour le quartier de la Meinau.

Par la circulaire du 30 juillet 2012, relative à la mise en œuvre des Zones de sécurité prioritaires (ZSP), le quartier du Neuhof à Strasbourg a été choisi pour accueillir l'une des quinze premières zones de sécurité prioritaire. Cette ZSP a été étendue au quartier de la Meinau en novembre 2012. Une cellule opérationnelle est en charge du dispositif de sécurité publique, en permettant notamment de mieux coordonner l'action des services de l'Etat, de la Justice et de la Ville dans les deux quartiers concernés. En parallèle, une cellule de partenariat est en charge de l'animation de trois instances spécifiquement attachées aux ZSP dont les objectifs prioritaires sont de prévenir la délinquance des plus jeunes et de renforcer l'autorité parentale.

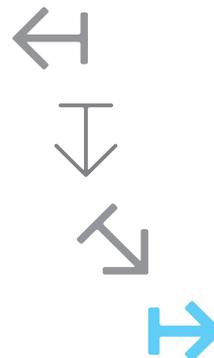
**La vidéo protection**

La collectivité a mis en place, depuis 2003, un important dispositif de vidéo-protection, dont le fonctionnement et les résultats sont reconnus, la vidéo-protection n'étant que l'un des éléments d'une stratégie globale de prévention et de sécurité.

Fin 2012, on comptabilise environ 360 caméras raccordées au Centre de Supervision Vidéo, soit une caméra pour environ 1 400 habitants sur l'ensemble de la Communauté urbaine de Strasbourg.

Les dispositifs nouveaux, déployés à moyens constants après analyse et avis du comité d'éthique sont, majoritairement, des modifications d'implantation sur un secteur, des équipements demandés sur des périodes temporaires de six mois, éventuellement renouvelables. Dans la CUS, la couverture de nouveaux secteurs se fait au cas par cas.

Le comité d'éthique s'est réuni trois fois en 2012 et a été sollicité, pour avis, sur de nouvelles implantations, des modifications d'emplacement d'une trentaine de caméras dans des communes ou des quartiers de Strasbourg. Environ la moitié des demandes a obtenu un avis favorable.





PANNEAU DE VIDÉO-SURVEILLANCE

Photo ADEUS

## Des chiffres sur l'évolution de la délinquance qui restent favorables

L'analyse circonstancielle des chiffres de la délinquance permet de rechercher, collectivement, les solutions pour éradiquer un certain nombre de phénomènes présents sur l'agglomération.

Le bilan quantitatif général (Etat 4001), étayé par les indicateurs de suivi, souligne une évolution qui reste favorable, notamment en matière de délinquance générale mais plus significativement encore, en matière de délinquance de proximité.

En terme de délinquance générale, on dénombre 20 500 faits sur la ville de Strasbourg pour l'ensemble de l'année 2012, plaçant l'agglomération strasbourgeoise dans la bonne moyenne des agglomérations de ce type.

En terme de délinquance de proximité, l'agglomération enregistre une diminution de près de 7 %, les atteintes aux biens représentant 60 % des faits : cette baisse souligne le travail engagé par les partenaires pour lutter contre ce type de délinquance répétitive.

Concernant les atteintes aux personnes, on note une légère augmentation en 2012 : celle-ci concerne tout particulièrement les violences intra-familiales. Il est également établi que la consommation excessive d'alcool engendre des déviances de comportements. Une lutte contre ces phénomènes est d'ores et déjà engagée dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.



## La participation du CUCS

Fin 2012, les partenaires du CUCS avaient financé 131 projets dans le cadre de l'axe 2 "Prévention de la délinquance et citoyenneté", pour un montant total de 2 824 337 €.

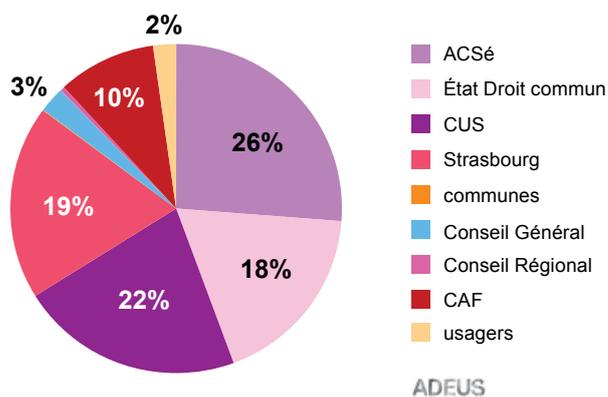
La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- "Actions liées au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance" : 83 800 € pour 6 actions ;
- "Permettre l'accès au droit, l'aide aux victimes, l'accompagnement, l'accueil et le suivi de personnes sous main de justice et sous mandat" : 1 034 365 € pour 28 actions ;
- "Promouvoir la citoyenneté" : 1 347 206 € pour 81 actions ;
- "Renforcer le soutien à la parentalité" : 358 966 € pour 16 actions.

Avec 131 actions financées en 2012, l'axe 2 représente 40 % de l'ensemble des projets financés, pour une consommation de crédit équivalente à 30 % des sommes dépensées dans le cadre du CUCS par l'ensemble des partenaires.

Les 34 actions financées au titre des deux premières mesures de l'axe 2 du CUCS, qui sont le plus en lien avec la thématique traitée dans ce chapitre, ne représentent que 26 % des actions de cet axe, mais 40 % des sommes engagées.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES  
AUX DEUX PREMIÈRES MESURES DE L'AXE 2 DU CUCS EN 2012



Source : CUS-2012

# Réussite scolaire

## Peu d'établissements de second cycle en ZUS

En règle générale, les ZUS sont convenablement pourvues en établissements d'enseignement. Si les établissements d'enseignement primaire (dont les bâtiments sont de compétence communale) sont systématiquement présents, le nombre d'établissements d'enseignement secondaire (dont les bâtiments relèvent du Conseil Général pour les collèges et du Conseil Régional pour les lycées), sont de fait beaucoup plus rares.



PLAQUE DEVANT LE COLLÈGE FRANÇOIS TRUFFAUT À HAUTEPIERRE  
Photo ADEUS

### NOMBRE ET NATURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT EN ZUS EN 2008-2009

	Etablissements d'enseignement primaire			Etablissements d'enseignement secondaire		
	Maternelle	Elémentaire	Ensemble	Collège	Lycée	Ensemble
ZFU HautePierre	7	5	12	2		2
ZFU Neuhof	4	5	9	2		2
ZUS Ecrivains	3	3	6	2	1	3
ZUS Cronenbourg	3	3	6	1		1
ZUS Meinau	3	2	5	1		1
ZUS Elsau Montagne-Verte	4	4	8	1		1
ZUS Koenigshoffen	2	2	4	1		1
ZUS Port du Rhin	1	1	2			
ZUS Grand Ried	4	3	7	1		1
ZUS Hirondelles	1	1	2			

Source : Ministère de l'Education nationale - DEPP

## De fortes fluctuations en termes de retard scolaire

Quoique largement incomplètes, les données du Ministère de l'Education nationale permettent d'avoir une certaine vision des retards scolaires pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>. A ce stade, les importantes fluctuations d'une année à l'autre et entre les ZUS restent cependant encore difficiles à analyser.

Les données disponibles indiquent que, globalement, la part des élèves ayant deux ans de retard ou plus à l'entrée en classe de 6<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> est souvent supérieure à la moyenne de l'unité urbaine.

### PART DES ÉLÈVES AYANT DEUX ANS DE RETARD OU PLUS EN 6<sup>e</sup> (EN %)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
ZFU HautePierre	13,7	11,3	5,3	7,2	3,8
ZFU Neuhof	6,6	5,1	4,5	2,3	0,5
ZUS Ecrivains	3,1	4,9	2,4	0,9	1,3
ZUS Cronenbourg	2,5	3,5	2,3	2,2	ND
ZUS Meinau	19,5	11,7	15,2	11,9	ND
ZUS Elsau Montagne-Verte	6,5	6,1	7,7	5,7	3,8
ZUS Koenigshoffen	3,2	8	3	2,3	ND
ZUS Port du Rhin	ND	ND	ND	ND	ND
ZUS Grand Ried	0,7	1,6	ND	2,6	ND
ZUS Hirondelles	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Unité urbaine</b>	ND	ND	ND	ND	1,4

Source : Ministère de l'Education nationale - DEPP

### PART DES ÉLÈVES AYANT DEUX ANS DE RETARD OU PLUS EN 3<sup>e</sup> (EN %)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
ZFU HautePierre	12,8	10,8	9,6	14,9	8,7
ZFU Neuhof	9,8	3,8	5,1	6,5	4
ZUS Ecrivains	6,4	10,2	5,5	4,6	6
ZUS Cronenbourg	3,6	3,7	4,6	7,4	1,9
ZUS Meinau	15,7	13,9	6	9,9	9,2
ZUS Elsau Montagne-Verte	19,7	16,4	10,9	13,2	2,1
ZUS Koenigshoffen	7,3	9	8,6	1,7	7,5
ZUS Port du Rhin	ND	ND	ND	ND	ND
ZUS Grand Ried	7,7	8,1	5,8	5,8	5,7
ZUS Hirondelles	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Unité urbaine</b>	ND	ND	ND	ND	4,6

Source : Ministère de l'Education nationale - DEPP

La part des élèves admis au diplôme national du Brevet (à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>) a tendance à s'améliorer et par là-même, les écarts avec l'unité urbaine se réduisent, même si pour certaines ZUS ils demeurent encore importants.

### Des enseignants encore jeunes et peu expérimentés en ZUS

L'un des objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine visait à limiter au maximum l'exposition de jeunes enseignants fraîchement diplômés devant des classes élémentaires, ainsi qu'au collège et au lycée. Si des écarts persistent en ZUS par rapport à la moyenne de l'unité urbaine, ils tendent néanmoins à se réduire progressivement.

#### PART DES ÉLÈVES ADMIS AU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (EN %)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
ZFU HautePierre	60,6	67,2	70,7	64	68,7
ZFU Neuhof	49,7	54,7	64,6	64,3	80,6
ZUS Ecrivains	69,1	76,9	82,2	75,2	85
ZUS Cronenbourg	51,4	54,5	62,9	55,2	64,2
ZUS Meinau	35,1	58,7	64,2	69,1	73,8
ZUS Elsau Montagne-Verte	46,9	71,9	73,8	67,8	76,3
ZUS Koenigshoffen	74,7	67,4	75,9	63,6	74,8
ZUS Port du Rhin	ND	ND	ND	ND	ND
ZUS Grand Ried	63,2	70,8	82,2	81,7	82,9
ZUS Hirondelles	ND	ND	ND	ND	ND
<b>Unité urbaine</b>	ND	ND	ND	ND	85

Source : Ministère de l'Éducation nationale - DEPP

#### PART DES ENSEIGNANTS SELON LEUR ÂGE ET LEUR ANCIENNETÉ PAR ZUS EN 2009-2010 (EN %)

	Professeurs des écoles		Professeurs en collège/lycée	
	Agés de moins de 30 ans	En poste depuis moins de 2 ans	Agés de moins de 30 ans	En poste depuis moins de 2 ans
ZFU HautePierre	19,7	18,9	9,5	18,9
ZFU Neuhof	11,7	44,3	22,9	44,3
ZUS Ecrivains	11,1	32,9	11,4	32,9
ZUS Cronenbourg	28,6	31	14,3	31
ZUS Meinau	9,6	40,5	16,2	40,5
ZUS Elsau Montagne-Verte	15,7	21,3	10,6	21,3
ZUS Koenigshoffen	17,2	32,5	20,4	32,5
ZUS Port du Rhin	10	ND	ND	ND
ZUS Grand Ried	16,7	22,6	3,2	22,6
ZUS Hirondelles	ND	ND	ND	ND
<b>Unité urbaine</b>	<b>14,4</b>	<b>29,6</b>	<b>11,7</b>	<b>29,6</b>

Source : Ministère de l'Éducation nationale - DEPP

## Les politiques menées en faveur de la réussite scolaire

La réussite scolaire est une compétence de l'Etat dans laquelle s'engagent et s'impliquent fortement les communes.

### Le Programme de réussite éducative (PRE)

Le projet de réussite éducative, issu du Plan de cohésion sociale, est mis en œuvre à Strasbourg depuis 2006 par la Caisse des écoles, en partenariat avec la Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, l'Etat, le Conseil Général et la CAF du Bas-Rhin. Il prône une attention particulière aux quartiers situés en ZUS.

Le projet de réussite éducative ne s'adresse pas uniquement aux élèves mais plus largement aux enfants et aux adolescents de 2 à 16 ans qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial, sanitaire et/ou culturel favorable à leur réussite. Il propose un accompagnement personnalisé, en prenant en compte la globalité de l'environnement des enfants et en associant fortement les parents.

L'animation du dispositif est assurée par trois coordonnatrices de réussite éducative garantes de la qualité des accompagnements.

Elles animent les sept équipes pluridisciplinaires de soutien composées, dans chaque secteur de la Ville de Strasbourg, de représentants de l'Education nationale, de l'Action sociale et de la Prévention spécialisée, chacun étant relais des acteurs de terrain dans son champ de compétence. Ces équipes pluridisciplinaires sont chargées :

- ➔ d'étudier les demandes d'accompagnement transmises par les parents avec les acteurs de terrain à tout moment de l'année ;
- ➔ de proposer des objectifs et des actions ;
- ➔ d'évaluer la pertinence et l'efficacité du plan d'action.

Le PRE facilite l'accès des familles aux services, actions et dispositifs existant dans chaque territoire et met en œuvre des actions complémentaires en fonction des besoins singuliers des enfants et de leurs parents.

Le contrat d'accompagnement, signé par les parents, l'enfant, la coordonnatrice et les intervenants, formalise les objectifs et les moyens mis en place dans le cadre du parcours de réussite. Il est confidentiel et propre à chaque situation. Sa durée est variable et adaptable, ne dépassant toutefois pas 12 mois et fait l'objet de bilans réguliers avec possibilité de réajustements intermédiaires selon les évolutions.

Les actions proposées dans le cadre des parcours de réussite éducative peuvent être, en fonction des objectifs :

- \* l'accompagnement à domicile des enfants et/ou des parents selon l'âge de l'enfant (accompagnateurs de réussite éducative, TISF, médiateurs culturels, groupes de parents) ;
- \* l'ouverture sur l'extérieur des enfants ou des adolescents (découverte de lieux culturels ou découverte du sport avec les accompagnateurs) ;
- \* des ateliers favorisant les apprentissages (art-thérapeutes, ateliers expression orale et méthodologie, groupes lecture) ;
- \* des ateliers d'expression visant l'amélioration de l'image de soi et de la relation à l'autre ;
- \* des actions sportives visant l'amélioration du comportement ;
- \* l'accompagnement psychologique.

## Les actions éducatives en temps scolaire soutenues par la Ville de Strasbourg

Indépendamment du projet éducatif au travers duquel la Ville finance et organise la totalité des ateliers périscolaires municipaux, la collectivité participe soit au financement soit organise des activités pédagogiques dont bénéficient directement les enseignants en temps scolaire. Les actions sont élaborées en partenariat avec l'Inspection Académique.

### 1. L'éducation culturelle et artistique

La Ville apporte un soutien aux actions suivantes :

- \* par des co-financements accordés au profit d'actions culturelles (ACMISA Classe PAC) ;
- \* financement de spectacles au profit des élèves des écoles strasbourgeoises (Théâtre Jeune Public) ;
- \* Ligue de l'Enseignement (Fédération des œuvres Laïques pour des classes de découverte patrimoine) ;
- \* concours départemental de chant choral ;
- \* bibliothèques : mise en place des activités d'accès à la lecture ;
- \* musées : actions éducatives.

### 2. L'éducation citoyenne

L'odyssée citoyenne : proposer un parcours de sensibilisation citoyenne.

### 3. L'éducation scientifique

Le planétarium mobile propose de faire découvrir le ciel, les étoiles, les constellations et les planètes aux élèves n'ayant pas l'occasion de se rendre au planétarium fixe.

### 4. L'éducation à l'environnement

- \* **Le projet "côté jardin"** : 15 jardins ont été réalisés.
- \* **L'animation "herbes folles"**  
L'animation "herbes folles" est élaborée en partenariat avec l'Inspection Académique et ses objectifs sont les suivants :
  - découvrir la biodiversité en ville et son utilité ;
  - accepter les herbes folles en ville.

### \* Le programme "Fontaine à Eau"

- encourager à boire l'eau du robinet ;
- diminuer la quantité de déchets liés à la boisson ;
- connaître le cycle urbain de l'eau.

### \* Le "Centre d'Initiation à la Nature et à l'environnement" (CINE) à la ferme Bussières accueille des élèves sur le temps scolaire.

### \* La collecte sélective des déchets (Tricetop)

Des prolongements à "Tricetop" sont proposés aux écoles sous forme de visites de sites :

- visites de l'usine d'incinération des ordures ménagères, visites du centre de compostage ;
- visite du centre de tri et visite d'une déchèterie.



SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DE L'EAU

Photo ADEUS



SORTIE D'ÉCOLE

Photo ADEUS

### 5. L'éducation à la sécurité routière

Dans le cadre de sa politique de sécurité routière, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont dotées de différents outils :

- \* **Le Centre d'Education Routière - La Piste d'Education Routière de Schiltigheim.**
- \* **Les Permis Piéton et les Permis Vélo :** le SIRAC propose une formation "Permis Piétons" aux élèves de CE1 / CE2 et une formation "Permis vélo" aux élèves de CM1 et CM2.
- \* **La nouvelle plaquette du "Petit Prudent" :** la série des aventures du "Petit Prudent" vient s'enrichir d'une nouvelle plaquette "Petit Prudent va à l'école à vélo".

### 6. La pratique sportive

- \* **dans les piscines :**
  - 700 pour les écoles maternelles ;
  - 10 800 pour les écoles élémentaires.
- \* **à la patinoire de l'Iceberg :**
  - 54 000 entrées scolaires.
- \* **Le dispositif "Classes transplantées" sur le site du Baggersee :** le service du Sport de la Ville de Strasbourg accueille chaque année 30 classes, soit 850 enfants sur le site du Baggersee, proposant des activités physiques et sportives de découverte environnementale en fonction des projets des écoles volontaires.
- \* **L'action Roller à l'école,** proposée durant les temps scolaires, dédiés à l'éducation physique.

## **Les actions éducatives assurées par la Ville de Strasbourg sur le temps périscolaire**

### **1. L'accueil périscolaire maternel organisé dans 54 sites**

La Ville de Strasbourg propose un accueil le matin et en fin d'après-midi, avant et après l'école, aux familles ne disposant pas de solution de garde de leur enfants avant et après l'école :

- \* ce sont 1 900 enfants différents en moyenne qui fréquentent chaque mois les accueils périscolaires maternels, soit 21 % des enfants scolarisés en école maternelle. La fréquentation quotidienne moyenne est de 1 200 enfants ;
- \* il y a eu 43 210 heures d'encadrement.

### **2. Les accueils de loisirs maternels**

Un accueil collectif pour les enfants scolarisés entre 3 et 6 ans est proposé en dehors du temps scolaire avec des actions éducatives complémentaires à celles de la famille et de l'école, dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

- \* 2 375 enfants différents ont été accueillis, soit 26,51 % des enfants scolarisés en école maternelle ;
- \* 57 236 journées enfants ont été facturées.

### **3. Les activités périscolaires**

Les activités périscolaires sont proposées aux enfants qui fréquentent les écoles situées prioritairement en Zone d'Education Prioritaires, en plus de dix écoles hors ZEP dont les caractéristiques sont similaires :

- \* 25 300 heures d'activités périscolaires ont été proposées à 36 % des enfants scolarisés ;
- \* 14 000 enfants en ont bénéficié à la fois sur le créneau de 16 heures à 18 heures, de 12 heures à 14 heures ou lors d'après-midis libérés ;
- \* elles sont animées par 66 associations et 80 intervenants individuels.

### **↳ Les activités du soir**

Elles concernent 31 écoles élémentaires en ZEP et dans des quartiers à grande fragilité sociale. Des activités sportives, artistiques et culturelles, socio éducatives et dédiées à la découverte des sciences et de l'environnement sont également proposées durant un trimestre par an dans les accueils périscolaires maternels ayant une fréquentation d'au moins dix enfants, soit 28 écoles maternelles en 2011.

Le taux de participation moyen est de 72,89 % des enfants scolarisés.

### **↳ Les activités en ARS**

Les activités durant les après-midis libérés concernent 8 écoles en aménagement des rythmes scolaires.

Le taux de participation moyen est de 81,26 % d'enfants scolarisés.

### **↳ Les activités pendant la pause méridienne**

Elles sont menées dans 16 écoles de la Ville qui se trouvent hors des Zones d'éducation prioritaire.

## **L'accompagnement à la scolarité dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité**

Le dispositif départemental de soutien apporté aux enfants en difficulté scolaires est co-piloté et co-financé par la Ville de Strasbourg, la Direction départementale de la cohésion sociale, la Caisse d'allocation familiales et le Conseil Général du Bas-Rhin, avec la participation de l'Education Nationale. Il fonctionne sous forme d'appel à projets à destination des associations, en vue de répondre aux besoins d'accompagnement des enfants en difficulté. Le repérage des bénéficiaires se base sur les difficultés scolaires rencontrées par les enfants. Les projets retenus doivent comporter trois volets distincts :

- \* Un accompagnement méthodologique et d'aide aux devoirs,
- \* Une dimension d'action éducation culturelle, sportive ou environnementale permettant de mobiliser des connaissances scolaires (Pédagogie du détour),
- \* Un volet parentalité.

## La participation du CUCS

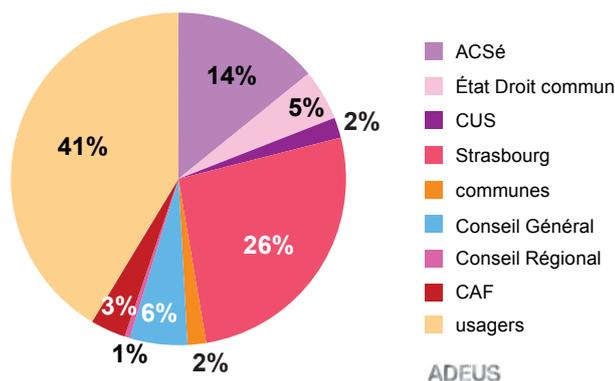
Fin 2012, les partenaires du CUCS avaient financé 117 projets dans le cadre de l'axe 4 "Accès aux savoirs et réussite éducative", pour un montant total de 2 523 440 €.

La répartition des financements par mesure se décompose de la façon suivante :

- ➔ "Accompagner la réussite éducative" : 459 743 € pour 27 actions ;
- ➔ "Favoriser l'acquisition des savoirs de base" : 669 963 € pour 31 actions ;
- ➔ "Favoriser le développement des activités éducatives, culturelles et sportives hors temps scolaire" : 1 393 734 € pour 59 actions.

Avec 117 actions financées en 2012, l'axe 4 représente 35 % de l'ensemble des projets financés, pour une consommation de crédit équivalente à 26 % des sommes dépensées dans le cadre du CUCS par l'ensemble des partenaires.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES À L'AXE 4 DU CUCS EN 2012



Source : CUS-2012



GRAFFITI DANS LE QUARTIER DU MURHOF À LA MONTAGNE VERTE

Photo ADEUS

# Conclusion



Le rapport de l'Observatoire local des ZUS montre que les dix ZUS de la CUS sont toujours marquées par d'importants écarts de développement avec l'unité urbaine de Strasbourg. Elles ont cependant fait l'objet d'une attention particulière de la collectivité, qui y a pleinement appliqué les politiques sectorielles de droit commun et les politiques complémentaires, telles que le FEDER ou encore la mise en œuvre du Contrat urbain de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

En termes d'emplois et de développement économique, le nombre de demandeurs d'emplois reste élevé, même si l'évolution récente semble montrer une stagnation, comparativement à Strasbourg et à son unité urbaine, tandis que les revenus des ménages y sont moins élevés.

La mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine dans cinq des dix ZUS, par des interventions lourdes sur le bâti et les espaces publics, porte ses fruits.

Les aménagements de l'espace public et le développement de programmes immobiliers (notamment privés) contribuent largement à modifier l'image de ces quartiers. Certains de ces programmes de rénovation urbaine vont prochainement arriver à leur terme. Pour autant, des interventions lourdes demeurent encore nécessaires, car les programmes mis en œuvre,

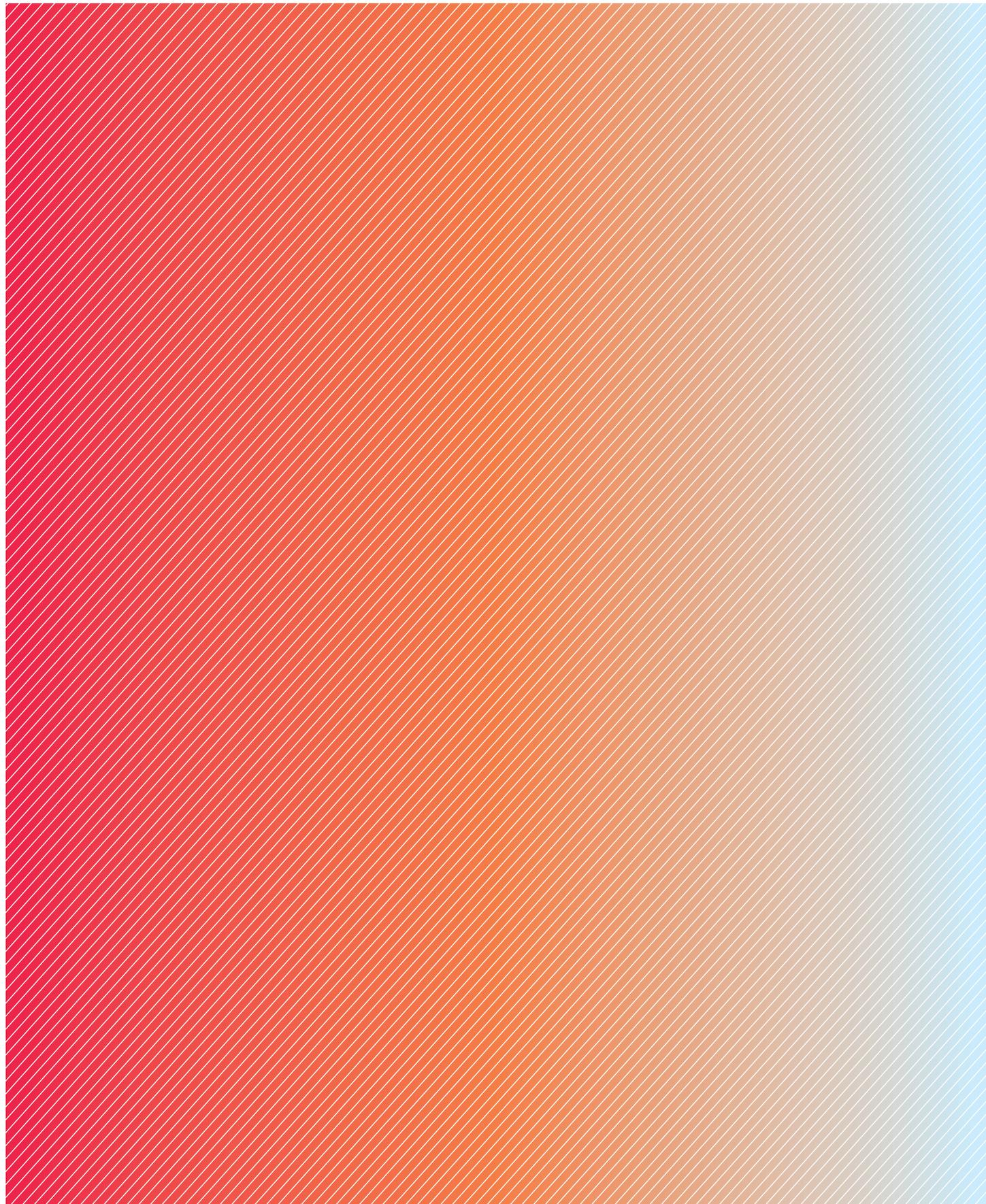
par la qualité de leurs réalisations, montrent en creux un décalage plus ou moins important en terme de qualité du bâti et du cadre de vie dans les secteurs non pris en compte par ces programmes.

Le programme de santé publique poursuit son développement dans l'ensemble des ZUS de l'agglomération et de nombreuses actions ont été menées dans ce sens. Les Ateliers santé ville mobilisent et fédèrent les différentes énergies, tant les professionnels de la santé que les bénévoles, afin de mener à bien diverses actions, allant de la prévention des risques à l'offre de soins.

En termes de sécurité et de tranquillité publique, les données disponibles montrent un net reflux des incivilités et des violences diverses, tant les atteintes aux personnes que les atteintes aux biens, signe que dans ce domaine également les actions entreprises portent leurs fruits, même si l'attention portée aux quartiers prioritaires doit être constante.

Enfin, en terme de réussite scolaire, les écarts à la moyenne de l'unité urbaine demeurent encore importants mais les résultats scolaires enregistrés par les élèves des ZUS semblent montrer une lente amélioration, qui doit encourager la poursuite des actions majeures engagées en faveur de l'éducation, comprise dans son acception la plus large.





En collaboration avec **Julia Penel-Mainhagu, Maud Ebstein-Breton, Julien Mourey, Dominique Harel, Mathieu Hild, Delphine Naillon, Bruno Streifer, Elise Dietrich et Muriel Vignon de la CUS**



L'Agence  
de Développement  
et d'Urbanisme  
de l'Agglomération  
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice Générale de l'ADEUS**  
Équipe projet : **Vincent Flickinger (chef de projet), Virginie Muzart**  
Photos : **Vincent Flickinger et Jean Iseemann**  
Mise en page : **Sophie Monnin**  
© ADEUS - Avril 2013

Les notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS [www.adeus.org](http://www.adeus.org)